

CHAPITRE X

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES.

*Quot Priamus dederat, quot tu Menelae dedisti
Tot Domus armorum dat Balionia Duces.*

(Pacif. Massimi)^{329/1}.

Un historique concernant les Baglioni se compléterait naturellement par l'étude de leur gouvernement sur leur patrimoine et l'État pérousin. Alessandro Bellucci prétend même que l'historien désireux de faire vraiment revivre, par un récit approprié, les gestes *Baglioneschi*, devrait aller s'établir et s'inspirer dans ces fiefs qui constituèrent le domaine propre des seigneurs de Pérouse. Plus encore que dans cette ville, il trouverait aux Archives de Bettona, de Cannara ou de Coldimancio, les données particulièrement intéressantes. Mais de telles recherches dépassent le plan que j'ai dû m'imposer ; je me borne donc à réunir dans ce dernier chapitre quelques remarques complémentaires.

*
* *

Gouvernement. État particulier. — Les Baglioni exerçaient un pouvoir, particulier ou général, suivant qu'il s'agissait de leurs propres seigneuries ou de l'État de Pérouse. Dans le premier cas, la souveraineté féodale émanait de concessions apostoliques, car leurs possessions relevaient du Saint-Siège : les Papes avaient concédé une partie de ces biens aux Baglioni pour services militaires ou politiques ; d'autres fiefs leur étaient échus par leurs alliances. Sur ces terres, les Baglioni levaient des troupes, qu'ils s'entendaient particulièrement à dresser et dont l'ordonnance était réputée ; en toutes circonstances, ils trouvaient chez leurs vassaux les hommes d'armes nécessaires. C'est avec de tels appoints, et l'attachement de la majorité des Pérousins, que leur dynastie disposa de la souveraineté effective, sur la capitale de l'Ombrie et sur son territoire. Comme princes, les Baglioni purent maintenir leur autorité par l'accroissement et la fidélité de leur parti, en dépit de multiples péripéties.

Au début du XV^e siècle, les chroniques rappellent les couleurs portées par ces seigneurs et leurs proches. On connaissait bien, dans la région pérousine, leurs brillants costumes où le vert et le rouge étaient intervertis, pour les chausses et les manches, non sans quelques variantes. La « grève » de l'armure, toute blanche sur la jambe droite, contrastait avec le noir adopté par les Oddi, pour un côté du vêtement (l'autre côté s'égayant de rouge et de blanc).

L'État féodal particulier des Baglioni, « *Lo Stato feudale Baglionesco* », hors du territoire pérousin proprement dit, s'était formé surtout au temps de Malatesta Ier, qui peut en être considéré comme le fondateur. Si Fortebraccio lui concédait jadis Cannara, en *Governo* à vie, Il s'agissait bien de Sovranita (souveraineté) pour Spello, remis aux deux fils de Pandolfo par Martin V (1425 — voir p. 40). Les Baglioni en avaient, dit-on, été inféodés de longue date ; cette fois, l'appoint était réel et transmissible. Nicolas V confirme le pouvoir de Malatesta et de ses fils, restés bientôt sous la tutelle de leur mère, la « *principessa valorosa* » Giacoma Fortebracci. (*Al. Bellucci*) Nouvelles ratifications sous les pontificats de Paul II et de Sixte IV. Le domaine féodal, rapidement accru, va former un ensemble divisé en deux fractions principales ; la première, dite : État ancien (Stato vecchio), a pour chef-lieu (*capo-luogo*) Spello, avec adjonction de : La Bastia, Cannara, Bevagna, Limigniano, Castelbuono, etc. ; la seconde intitulée : État nouveau (Stato nuovo), ayant Bettona pour chef-lieu, comprend : Coldimancio (*alias* : Col di Mancio), Collazzone, etc.^{330/1}. Par suite d'autres alliances ou concessions, il faut ajouter à ces éléments nombre de communes, fiefs ou châteaux. Ainsi Giovan-Paolo Ier possède Passignano (*alias* Prassignano) et Castel-di-Piero, du chef de sa mère Francesca, des Baglioni comtes de Castel-di-Piero ; sur le territoire d'Orvieto, c'est Graffignano, Collelungo, Ripalvella, San Venanzo, dont Malatesta IV Baglioni prend possession à titre d'époux de Monaldesca des Monaldesehi. Le patrimoine des Baglioni englobe encore : Collemaggio, Torgiano^{330/2}, Torre d'Andrea,

^{329/1} « Autant Priam en avait donné ; autant tu en as donné, Ménélas — Autant la Maison Baglioni donne de chefs d'armée. » — Le poète a composé le distique suivant sur le même thème : Hoc Balionia Domus flammis mea viscera versat, Hoc Domus est ignis maxima causa mei. — (Vermiglioli : *Poésie de Pacifico Massimi*, pp. 112, 116.)

^{330/1} M. le docteur Aless. Bellucci, du R. Istituto tecnico, de Pérouse, a fait paraître dans les ff. IV-V du *Bolletino della Sonna Geograf. Italiana* (Rome 1903) une notice concernant une carte dressée par le célèbre cosmographe pérousin Ignazio Danti. Cette carte, exécutée sous les auspices de Grégoire XIII (Buoncompagni) et gravée en 1580 par Cartori, représente le territoire pérousin, avec indication des principaux fiefs des Baglioni : DELLO STATO DELL' ILLUSTRISS. SS. BAGL (IONI).

^{330/2} A Torgiano existe un château qui passa au XVII^e siècle sous la possession en commun des Graziani, Baglioni et Ansidei, patriciens de Pérouse. La période d'autorité se répartit entre eux.

Costano, Corsciano, Canalicchio, Montalera, etc. Sur le territoire de Deruta les deux paroisses de Castel-Leone (diocèse de Pérouse) et de Pomonte (diocèse d'Assise) sont inféodées aux « *Potenti Baglioni* » qui les occupaient autrefois.

Sur l'ensemble de leur patrimoine, les Baglioni exercent la juridiction complète ; en leur nom, les deux fractions de leur État sont gouvernées par un lieutenant-général dont dépendent tous les fonctionnaires, les officiers, le chef de police et la Cour de justice. Un podestat ordinaire (étranger au pays qu'il administre) réside dans chacun des fiefs et reste en charge pendant un semestre. De nombreux textes, conservés aux archives locales, démontrent la sollicitude des seigneurs pérousins pour leurs sujets ; Bettona, notamment, révère encore ce souvenir des Baglioni. Giovan-Paolo est son premier comte, par érection en comté de ce fief (*Bulle de Léon X, 1^{er} déc. 1516*) ; le Pape récompensant ainsi son général, auquel il faisait en outre verser 10.000 ducats, pour l'indemniser des frais de guerre. Par contre, Giovan-Paolo devait lui donner, chaque année, une livre de cire, le jour de la Saint-Pierre. Ayant pris possession à la fin de 1516, le titulaire nomme un lieutenant qui gouverne de concert avec le podestat local. Plus tard, Giovan-Paolo fixera une indemnité à verser aux Prieurs et approuvera les Statuts (1519). Mais ce n'était pas là débuts d'autorité à Bettona pour les Baglioni ; peu auparavant (1501), le fief avait reconnu Adriano « *pour son seigneur et patron* » (*Matarazzo*) et à la même date, Giovan-Paolo stipulait des conventions avec Bettona forcée d'élargir les partisans des Baglioni et d'exiler les Crispolti, leurs adversaires. La Commune s'engageait en outre à ne recevoir aucun rebelle pérousin. Ainsi, la nomination du « comte » régularisait une prépondérance déjà marquée ; à vrai dire, elle ne simplifiait pas les aléas.

Le fief fournit dans la « *compagnie de bataille* » environ 300 fanti, bien équipés et disciplinés. Quant à l'administration proprement dite, les Baglioni y apportent leurs soins par des réformes sérieuses et d'utiles décrets. « *Etant donnée l'époque, c'est une législation aussi sage que complète, gardienne vigilante des propriétés.* » (*G. Bianconi*) Bien entendu, les procédés judiciaires se ressentent des mœurs ambiantes. Au temps de ses comtes, résident à Bettona : un auditeur-général de l'État, un chancelier criminel et un trésorier de la Maison Baglioni ; toute négligence du podestat ou des autres officiers est passible de privation de traitement et de destitution. Chacun peut accuser, mais sous serment ou à l'aide de témoignage incontestable ; les amendes sont réparties pour un quart au Trésor, « *alla Camera del Baglioni* », un quart à la Commune, un quart à l'officier et le dernier quart au dénonciateur. Pour éviter les fraudes et les contraventions, il fut décidé en conseil et décrété par lois, que nul étranger ne pourrait être agréé citoyen de Bettona s'il n'appartenait à l'État et n'était sujet des Baglioni. La régularité des mœurs n'est pas négligée sous ce rapport, les gens de la Renaissance réservent toujours quelques surprises : on voit tel des Baglioni, comme Malatesta IV, dont la vie privée est fertile en écarts, réprimer sans grande indulgence les scandales signalés sur son territoire. Ce prince néanmoins gouverne avec modération et sagesse. Ses décrets prouvent un souci réel du bien-être de ses sujets, ne fût-ce qu'au point de vue des vivres, question fort compliquée alors. Si Malatesta ne plaisante pas dans la répression des abus, son intervention n'est pas moins appréciée dans les affaires spirituelles, comme en fait foi l'exemple suivant.

A quelque distance de Bettona, les deux monastères de Saint-Jacques et de Sainte-Catherine étaient dans un tel délabrement, que les religieuses avaient dû s'installer dans la petite ville ; mais les quelques maisons qui les abritaient provisoirement ne permettaient plus ni observance ni clôture. C'est pourquoi, dès la fin de 1518, les religieuses de Sainte-Catherine s'adressaient à la Commune et au seigneur Giovan-Paolo Baglioni, afin d'obtenir concession de l'emplacement dit de « l'Hôpital » où elles feraient construire un nouveau monastère. La réponse fut favorable, ce qui n'empêcha pas divers retards ou formalités d'ajourner l'affaire. Une nouvelle requête était présentée, quand de jeunes viveurs profitèrent des circonstances pour risquer quelques correspondances avec les Sœurs ; les plus hardis se présentaient même dans les maisons changées en couvent, espérant obtenir plus facilement des entrevues. On juge du scandale causé parmi les religieuses pourchassées. Malatesta IV Baglioni alors au pouvoir en est instruit ; il fait aussitôt publier un édit interdisant à qui que ce soit d'entrer, le jour ou la nuit, dans les immeubles en question, sans permission expresse et écrite de l'évêque ou de son vicaire général. Encore faudrait-il la présenter au podestat de Bettona. A la première infraction : amende de dix écus et trois coups de corde ; de même à la seconde, avec augmentation de quarante écus ; à la troisième enfin, décapitation sans recours.

Les vicissitudes de la seigneurie de Bettona démontrent assez de quelle sécurité jouissaient les possessions de ce genre aux XVI^e et XVII^e siècles. Tout d'abord, Léon X reprend le fief dès qu'il eut fait exécuter Giovan-Paolo Baglioni (1520), ce qui n'empêche nullement les habitants d'acclamer Malatesta, le fils aîné du décapité (1522), et de se donner en toute liberté aux Baglioni : Malatesta et Orazio, comme champions de l'indépendance pérousine, s'aliènent forcément la Cour de Rome ; ils ont, par ailleurs, maille à partir avec les compétitions d'usage. Alors leurs ennemis les atteignent à Bettona : calomniés (« *calunniati* » *G. Bianconi*), ils sont privés de ce fief par Clément VII (1524) dont un bref annule l'investiture donnée à leur famille ; le Pape décrète, en outre, des confiscations contre les Bettonais disposés à la résistance par fidélité aux seigneurs. Mais, remarque A. Bellucci, « *un homme redoutable (formidable) par sa pénétration et son énergie, comme le grand Malatesta, ne pouvait être facilement molesté* » ; Clément VII compté avec lui et lui rend Bettona (1528), où le général lève officiers et soldats pour la campagne de Florence. Sa mort vient à point rassurer la Curie apostolique, inquiète du groupement croissant des fiefs *Baglioneschi* ; alors Bettona est confisquée par le Pape (1532). Mais Rodolfo, fils du défunt, tente de s'en emparer de vive force et y conduit de l'artillerie (1534). Il arrive plus promptement à ses fins par une autre façon de procéder ; en considération des services militaires qu'il rend à Jules III, Bettona lui est restituée (1550). Nous savons que ses enfants, privés de cette partie de son patrimoine par l'intervention des Caraffa, sous Paul IV (1557),

recouvrèrent Bettona jusqu'à ce que Pie IV leur eut repris ce bien, qu'il leur rendit peu après (1565). Le dernier décret législatif des Baglioni date de 1584 ; il est confirmé en 1614 par Malatesta V et Adriano son frère, petits-fils de Rodolfo.

Les archives de Bettona possèdent de nombreux documents sur les Baglioni « *suoi Conti Feudatori* » dont le pouvoir cesse, en 1648, par le décès de Malatesta V, évêque de Pesaro puis d'Assise, nonce à Vienne, dernier survivant de la lignée investie^{332/1}.

A Coldimancio (ou Col de Mancio, Collemancio, etc.) subsiste, flanqué d'une tour, un château en assez pitoyable état, mais qui, sous la seigneurie des Baglioni, « *fut bien muni pour la guerre, soutint des assauts et vit des fuites ; il reçut des cortèges princiers à l'occasion de fêtes et de réjouissances. Là, on entendit résonner le roulement martial du tambour, pendant que, des parapets, la voix des arquebuses emplissait la vallée et que la fumée menaçante des bombardes tournoyait au-dessus du donjon* ». (A. Bellucci) Aujourd'hui, le délabrement de la maison commune et la conservation défectueuse des archives ne permettent qu'une étude sommaire du passé ; l'érudit G. Bianconi signale simplement (en 1856) un écusson de Malatesta V Baglioni dont les ancêtres ont, pour ainsi dire, créé l'histoire de cette « *rocca* » de Coldimancio. Compris dans la paix conclue entre le Pape et Pérouse (1403), le fief guettait l'heureux sort qui lui permettrait d'échapper aux zizanies et aux fluctuations du gouvernement pérousin. Aussi s'empressa-t-il d'acclamer Malatesta Ier et de se donner librement à lui et à sa Maison. L'exercice du pouvoir des seigneurs Baglioni sur Coldimancio se divise en deux périodes, dont la première débute avec le XV^e siècle pour continuer jusqu'en 1531. Alors surviennent les multiples vicissitudes qu'entraîne la mort de Malatesta IV : pendant trente ans, le fief est enlevé aux Baglioni (1531-1561) ; restitué en 1561, il est sous leur juridiction jusqu'au décès de l'évêque Malatesta V. On vivait, dit-on, « *très allègrement* » à Coldimancio sous les princes de Pérouse, ce qui ne veut pas dire que la préparation militaire y fût négligée : en 1577, « *par ordre et mandement du magnif. Podestat de Coldimancio, d'ordre exprès de l'illustre seigneur Giovan-Paolo (II) Baglione, un ban est publié enjoignant à tous ceux du château de Coldimancio qui sont inscrits sur le rôle de la milice de Sa Seigneurie Illustriss. d'avoir... a se munir d'habits et d'armes nécessaires et propres à la guerre ; de comparaître ensuite et de se présenter à ladite revue* ». Le plus souvent il s'agissait, sans doute, de parades et de fêtes, comme l'indique un décret ultérieur (1581) ainsi conçu : « *Le 10 juin, le seigneur Adriano viendra avec sa famille ; tous les soldats de Coldimancio, de Limignano et de Castelbono devront se trouver, en armes et habits convenables, à la revue et l'on fera battre le tambour* ». Ce fief de Coldimancio, bien « *exposé au soleil, salubre et romantique* », (A. Bellucci) attirait naturellement ses seigneurs ; ils y séjournaient fréquemment ; les « *dames de la Maison Baglioni* » le préféraient même, comme résidence, s'y trouvant peut-être plus en sûreté. Giacoma (Fortebracci) l'habite et plus tard Monaldesca, femme de Malatesta IV, ainsi que sa belle-sœur, Francesca Petrucci, mariée à Orazio ; de même, Giulia Vitelli y paraît, aux premiers temps de son mariage avec Gentile (1513), et enfin, Giulia, fille d'Adriano. Nous avons vu cette dernière épouser Giovan-Paolo (II) Baglioni, dont on conserve une lettre assez intéressante adressée au podestat de Coldimancio (1581) « *... comme je pars pour Rome, je laisse la charge du gouvernement de l'État et de toutes mes affaires à la dame mon épouse : Sillani, de Spolète, l'assistera par procureur fiscal. Ne manquez pas de l'aviser de tout ce dont vous pourrez avoir besoin ; obéissez-lui et la révérez...* » Avec Malatesta V, fils du précédent, disparaît l'administration particulière de Coldimancio réuni désormais à Bettona ; les Ughi de Cannara reçurent les biens « *patrimoniaux* » du dernier de ces Baglioni.

Pendant de longues années, Cannara fit partie du même domaine féodal ; les armes des Baglioni subsistent à l'angle de la Tour communale. Ces seigneurs rendirent dans leur fief des décrets ou statuts (1536) dont le texte est conservé aux archives. Dans divers chartriers particuliers se retrouvent de nombreux manuscrits de Thesorieri (*alias* Tesorieri) di Andria, secrétaire d'Orazio et d'Astorre Baglioni ; c'était un lettré et un criminaliste dont les divers travaux rendent un réel service à l'historien. Dans la suite, le palais des Baglioni, à Cannara, devint la propriété de la famille Pesci-Feltri-Majolica. On y a signalé certains portraits des seigneurs de Pérouse, sur le compte desquels je n'ai pu être exactement renseigné. C'était à Cannara que les Baglioni, grands chasseurs, avaient leur chenil principal ; leurs chiens de race étaient réputés pour l'allure, dans toute l'Italie. De temps à autre, les chroniques parlent de ces belles chasses où excellaient les Baglioni : ainsi Pietro-Angelo de Giovanni cite les exploits de Guido, à Chiusi, où de nombreux amis l'ont accompagné. Trois jours suffisent à l'équipage pour prendre vingt-quatre chevreuils, quatre cerfs et deux loups ; en déplacement à Piegajo, la meute de Malatesta (neveu du précédent et fils de Rodolfo) mérite aussi une mention pour la prise de douze sangliers, dont deux sont jetés aux chiens, au son des fanfares et des tambourins (janv. 1482).

Collazzone possédait l'une de ces forteresses appelées « *Rocche* » où les Baglioni faisaient garder les plus dangereux des prisonniers soumis à leur juridiction. Nous avons vu (note 144/1, p. 120) les habitants de ce fief se cotiser pour faire exécuter un grand tableau votif, en souvenir de la guérison du jeune Malatesta IV Baglioni, si grièvement blessé, à Ravenne (1512).

^{332/1} A l'entrée du palais Baglioni, à Bettona, était un buste de Giovan-Paolo II qui fut acheté (en même temps que cet immeuble) par les frères Mazzi vers 1780. Ceux-ci l'emportèrent pour le placer dans une de leurs villas appelée « *Le Capanne* » (près du lac Trasimène), où M. le professeur Mariano Rocchi en a fait l'acquisition (1886). Comme marchand d'antiquités, il le tient à la disposition du public : via Nazionale, n° 243. Rome. (Renseignements communiqués par M. Rocchi.)

La Bastia appartient longtemps aux mêmes seigneurs qui l'avaient reçue de Pie V (1586) ; un lieutenant-général y rendait justice en leur nom. Lorsque ce fief fit retour directement au Saint-Siège, il fut administré par un gouverneur de Consulta jusqu'à la période française.

La nomenclature des fiefs, seigneuries et terres, possédés en Italie par les divers rameaux de la Maison Baglioni, nécessiterait un chapitre spécial, très développé. De son côté, la branche française de cette famille, fixée dans le Maine, se constitua par ses alliances un patrimoine important, non seulement au pays de Mayenne, mais en Touraine et en Anjou ; le temps surtout avait fait son œuvre, car les Baglioni de La Dufferie, souvent nombreux à chaque génération, ne quittaient leur province que pour aller chevaucher au service du souverain.

Les Baglioni de Saillant et de La Salle, en Lyonnais, groupèrent également dans cette région, comme en Charolais et en Bourbonnais, des biens d'une réelle valeur^{333/1}.

*
* *

Gouvernement général Pérouse, Ombrie.— C'est dans la seconde moitié du XV^e siècle que l'influence des Baglioni sur Pérouse, déjà accentuée deux siècles auparavant, se transforme en souveraineté de fait ; comme princes, ces descendants du compagnon de Barberousse se transmettent le pouvoir pendant quatre générations, en dépit des interruptions et des vicissitudes. Ils jouissent de prérogatives indéniables : action concertée de leurs troupes avec celles de la Commune ; leurs noms mis en tête des traités comme leurs armoiries sur les actes officiels ; choix des magistrats et des officiers de l'État réservé à leur décision ; bref, leurs propres revendications confondues avec l'autonomie si chère aux Pérousins.

C'est pourquoi les chroniques locales désignent à maintes reprises Pérouse comme État Baglioni ; « *Stato Baglionesco* »^{334/1}.

^{333/1} Parmi les Seigneuries et Terres possédées, du XV^e au XVIII^e siècle inclusivement, dans le Maine, la Touraine, l'Anjou, etc., par les Baglioni de La Dufferie, se relèvent le plus fréquemment les désignations suivantes : Ambrières, Beucé, la Bellobière, le Bois-André, le Bois-Belleray, le Bois-Flèche, Bouère, Bourg-Guesdon, Champ-livré, Cissé, la Dufferie, la Durantière, Epiez, les Essarta, le Ferré, Fléchigné, les Fontaines, la Forêt (en Courcité), la Fourmondière, la Garde, la Giboizière, la Guichardière, la Guimonnière, la Guyardière, Hierré, Laubinière, Lenay, les Marchérués, la Marie, Marson (*Baronnie*), la Masure, la Melletière, la Ménursière, la Morcelière, la Morlière, le Moulinet, les Moulins, la Motte d'Aron, la Motte-Husson, les Noyers, le Pin, Presle, le Plessis, Pocé (*Baronnie*), la Poysdevinière, la Ribardière, la Richardière, le Taillis, Vaugaron, Vaumartin, la Vezouzière, etc. — Nombreux moulins du Bas-Hambers, de Belluet, Boussard, etc. — Les Baglioni de Saillant et de La Salle étaient possesseurs, en Lyonnais, Bourbonnais, etc., de : Blomart, la Dargoire, Feuliant, Ions (*Baronnie*), La Salle (Comté), Mionay, Pouilly, Quincieux, Ronnet, Saint-Marcel, Saillant, Serre, La Vatte, Vaux, Vigoussat, etc.

^{334/1} La souveraineté des Baglioni sur Pérouse étant une question de fait (et non de prétention ou de diplôme), l'opinion des historiens est intéressante à vérifier : Matarazzo, chroniqueur contemporain, relate le règne de Guida : « *Je vis administrer et gouverner les gentilshommes restés à Pérouse ; leurs chefs furent les magnifiques Baglioni, les quels gouvernèrent et régnèrent douze ans.* » (Souveraineté de Guido Baglioni, 1488-1500). — Frolière établit la généalogie des Baglioni en débutant ainsi : « *La très illustre maison Baglioni est toujours restée très glorieuse et renommée aussi bien par l'ancienneté que par la noblesse ; elle était célèbre et remarquée non seulement dans la cité de Pérouse, grâce aux habiles et valeureux capitaines qui en sont issus, mais, par les hauts faits de ses capitaines, elle comptait à juste titre dans la première noblesse d'Italie.* » L'auteur termine ainsi ses notes généalogiques : « *Ainsi s'établit la Généalogie de la très illustre maison Baglioni qui a été dotée des plus remarquables personnages qu'eût maison d'Italie, et ceux qui vivent de nos jours (vers 1540) ne dérogent ni en force, ni en valeur de leurs devanciers.* — *De tout temps cette maison fut la première dans Pérouse, possédant seigneurie de fiefs et de châteaux, comme je l'ai dit ci-dessus ; des troupes nombreuses comptant dans leurs richesses, fanti bien dressés et capables de faire honneur à toute valeureuse entreprise.* » — Pellini, au sujet de la Seigneurie exercée par les Baglioni, explique : « *bien qu'ils ne fussent pas absolument seigneurs de Pérouse, parce que le Pape en avait le véritable titre, ils s'y étaient pris de façon à la gouverner de fait à leur volonté et le Pape ne conservait plus que la suprématie nominale, avec 8.000 florins qui lui étaient versés chaque année...* » — Pietro-Angelo di Giovanni, parlant de la suprématie des Baglioni, montre que les Décemvirs de Pérouse dépendaient d'eux et gouvernaient en leur nom « *e in loro nome, governavano* ». « *Les Baglioni qui, pendant plus d'un siècle, maintinrent leur souveraineté sur leurs concitoyens à Pérouse* » et qui « *dans la carrière des armes adoptée par eux, donnèrent sans cesse l'exemple de leur courage, etc.* » (P. Giovio). — Giovan-Paolo « *Tyrannus* » de Pérouse (Burckhardt publié. par Thuasne). — « *Pendant l'absence de Barthélemy d'Alviano, ils (les Vénitiens) choisirent pour leur général Giovan-Paolo Baglioni, tyran de Pérouse.* » (Sev. Minervio). — Aug. de Thou, systématiquement hostile au Pape, écrit : « *la seconde de ces deux villes (Pérouse) était aussi en danger de retomber sous la domination de Rodolphe Baglioni, qui n'avait pas oublié que Léon X l'avait usurpée sur ceux de sa maison.* » — Voltaire, bien entendu, donne la même note : « *Il (Jules II) commence par lever des troupes, il se met à leur tête, assiège Pérouse qui appartenait au seigneur Baglioni...* » — Varchi montre Malatesta portant ombrage à Clément VII, lequel envoyait contre lui la faction dissidente des Baglioni, ce qui faisait courir à Malatesta « *grand risque d'en perdre la souveraineté* ». — B. Segni parle de Malatesta comme étant, de fait, « *tyran* » de sa patrie (1529). Après son départ de Florence, le même Seigneur est gratifié par le Pape de tous les États que possédait la Maison Baglioni sur le territoire pérousin, etc. Clément VII lui rend ses bonnes grâces et le laisse retourner à Pérouse « *comme prince de ce pays* ». — Avec son pathos ordinaire, L'Hermite-Soliers explique, à propos des Baglioni, que « *si Pérouse en fut le berceau, c'est dans ce même état qu'ils se sont élevés des Throsnes ; les Papes et les Roys en ont fait des généraux d'armée, les batailles des victorieux, et l'histoire des héros.* » — Ammirato cite Guido et Rodolfo Baglioni « *sous l'autorité desquels était gouvernée Pérouse* ». — « *La famille (de Rodolfo Baglioni) ayant dominé dans cette cité (de Pérouse) était chère au Peuple qui le réclama (Rodolfo) dans cette circonstance, pour servir Sa Patrie* » (1540) (Istor. gran. Duca di Tosc.). — Amiani parle de Giovan-Paolo comme gouvernant en souverain Pérouse « *che signoreggiava...* » Il s'occupe aussi

Pendant les périodes de puissance de ces seigneurs, la cour de Rome était, nous l'avons remarqué, privée de tout pouvoir effectif sur le Pérousin et souvent aussi des contributions qu'elle en réclamait : légats ou gouverneurs durent accepter la suprématie des Baglioni ou disparaître. Faut-il répéter que ces luttes contre l'autorité suzeraine ne visaient pas le chef spirituel de l'Église ? Cet état d'esprit des communes, à l'époque féodale, explique la plupart des événements.

de ses fils. — Suivant Sismondi, les Baglioni n'avaient pas acquis moins d'autorité que les Médicis à Florence ou les Bentivoglio à Bologne. Ailleurs, le même auteur écrit : « *le Duché d'Urbain confinait, au couchant, avec les deux souverainetés que s'étaient formées, dans la vallée du Tibre, Jean-Paul Baglione à Pérouse et Vitellozzo Vitelli à Città-di-Castello. Tous deux suivaient la carrière des armes.* » — Plus loin : « La magistrature des Dix de Balie que le tyran (Baglioni), avait instituée et par laquelle il maintenait son autorité, fut solennellement abolie... » Citation de Machiavel. En fait, cette magistrature est la preuve manifeste d'un gouvernement souverain. « *La confiance du peuple, écrit-il encore, transmettait au fils d'un Médicis, d'un Bentivoglio ou d'un Baglioni l'autorité que son père avait exercée ; mais cette autorité était révocable au moment où cessait la confiance ; et aucun citoyen, quelque puissant qu'il fût, n'était supposé avoir des droits indépendants de ceux de la République.* » Parlant du généralat suprême, remis par les Florentins à Malatesta IV Baglioni, Sismondi a remarqué qu'ils y avaient été contraints par l'orgueil des petits princes à leur solde, rebelles à toute autre autorité « *que celle du rang des souverains* ». Il spécifie que, dans les stipulations entre Clément VII et Malatesta au sujet de Florence (1530), la souveraineté de Pérouse fut confirmée au général. En ce qui concerne Jules II, « *Les premiers, écrit cet historien, qu'il résolut de dépouiller, étaient souverains héréditaires des deux plus puissantes villes de l'État pontifical : Jean-Paul Baglioni, de Pérouse, Jean Bentivoglio, de celle de Bologne.* » — Stendhal, qui gratifie Jean-Paul Baglioni de ses invectives de choix, ne relève pas moins le contraste qui s'impose entra sa valeur personnelle et la veulerie des princes florentins de l'avenir : « *L'ennemi le plus à craindre, aux yeux de chacun de ces petits princes qui ont régné de 1530 à 1796, c'était un homme de mérite... De petits tyrans tels que ce Baglioni qui régnait à Pérouse, quand Raphaël étudiait sous Pierre Vannucci, furent remplacés par des princes tels que les derniers Médicis. Ces êtres ignobles, appuyés de l'immense pouvoir de Charles-Quint, n'eurent plus besoin ni du talent de négociateur, ni de celui de se battre...* » — Malatesta « *veut reconquérir son État* », écrit Paruta à propos de Pérouse. — « *Giovan-Paolo Baglioni était Seigneur, ou mieux « tyran » de Pérouse.* » (L. Pignotti) — « *Tout dépendait encore à Pérouse de l'arbitrage absolu de Giovan-Paolo.* » « *La puissance de Giovan-Paolo et de ses fils était arrivée à un tel point que leur seule et unique volonté réglait les affaires de Pérouse.* » (Vermiglioli) Le même auteur parle ailleurs de Giovan-Paolo, « *Grand capitaine et « Dominator » de Pérouse.* » — Léo et Botta ne sont pas moins affirmatifs : « *La famille des Baglioni, à Perugia, était parvenue à une position analogue à celle qu'avaient occupée les Médicis à Florence, seulement la base de l'importance des Baglioni n'avait pas été des occupations pacifiques comme celles des Médicis, etc.* » Pois, usant de l'euphémisme appliqué aux Médicis, les mêmes auteurs prétendront que Giovan-Paolo « *n'était pas positivement seigneur de la ville* ». ce qui ne les empêche pas de se contredire, lors du départ de Jules II de Pérouse (1506). « *Alors seulement, écrivent-ils, les bourgeois de Perugia abolirent la batia par laquelle les Baglioni, et particulièrement Giovan-Paolo, avaient régné.* » Et, au sujet des fils de ce même Giovan-Paolo : « *leurs amis s'emparèrent à leur place du pouvoir à Perugia qui avait d'ailleurs toujours été assuré à la famille de Baglioni par une balia* » (citation de Guichardin, p 58). — « *Quoi qu'il en fût, le Pape était vaincu dans son idée républicaine par les Médicis, les Baglioni, les Bentivoglio, les Petrucci qui détruisaient presque toutes les Républiques survivantes* » (Ferrari). — Bonazzi spécifie « *que les Baglioni n'avaient pas moins d'autorité dans cette République (de Pérouse) que les Médicis à Florence, et les Bentivoglio à Bologne.* » — Nous voyons aux notes historiques des manuscrits de la Bibliothèque Nationale (Paris) : « *Paul Baglioni, seigneur souverain de Pérouse, se soumet au pape Jules II, et lui rend sa ville en 1503* », puis, dans la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, que Malatesta « *parvint à entrer dans la souveraineté de Pérouse* », son frère, Horace Baglione, étant « *d'une ancienne maison, longtemps souveraine de Pérouse* ». Jean-Paul, son père, avait « *longtemps joui de cette souveraineté* » (v. note dans les Mémoires de du Bellay). — Cantu cite Pérouse comme ne conservant de République que le nom et obéissant, en réalité, aux Baglioni il ajoute que les Baglioni ne jouissaient pas de « *la seigneurie, mais de l'autorité des plus forts* », ce qui pratiquement s'équivalait. « *Si, ajoute-t-il, les légats pontificaux cherchaient toujours à l'affaiblir, Jean-Paul la soutint avec énergie.* » — Giovan-Paolo, « *Seigneur de Pérouse* », et Orazio, « *fils de ce Giam-Paolo Baglioni, seigneur de Pérouse* » sont cités par Ricotti. — « *Pérouse rentre sous la domination de l'Église* » (sous Jules II). « *Bentivoglio régnait à Bologne comme Baglioni à Pérouse, par la terreur et le sang... etc.* » (Audin). — Giovan-Paolo Baglioni « *Souverain de Pérouse* » (Haefner). — Seigneur de Pérouse (La Rochelle) — « *... mais Cosme et Laurent le Magnifique représentent la même conception égoïste de l'État que les Malatesta de Rimini, les Este de Ferrare, les Gonzague de Mantoue, les Baglioni de Pérouse...* » (E. Gebhart). — Perrens prétend que Malatesta abandonna Pérouse au prince d'Orange (1529) « *pourvu que la seigneurie lui en fût laissée.* » — « *Plus loin, et jusque dans la Romagne, les descendants d'anciennes maisons illustres ou quelques nouveaux condottieri, fils de la fortune, tenaient les villes sous leurs mains et y régnaient sans partage. A Bologne, les Bentivogli ; à Pérouse, les Baglioni... agissaient en despotes, sous la souveraineté toute nominale des papes dont ils se disaient d'ailleurs les vicaires* » (Zeller. - L'auteur cite encore Giovan-Paolo « *tyran* » de Pérouse). — « *A Florence, écrit Ph. Monnier, la Commune type, la Commune par excellence, il y a maintenant les Médicis ; à Milan, les Visconti..., à Pérouse, les Baglioni...* » — Les membres du gouvernement pérousin « *ne faisaient que se conformer à la volonté des Baglioni qui se confondait avec la volonté de l'État* » (Fabretti, cité par Ansidei). — « *Comme les Bentivoglio à Bologne, les Baglioni à Pérouse, les Médicis à Florence... Petrucci s'était emparé du gouvernement de Sienne* » (A. Dumesnil). — Malatesta « *devient l'un des plus célèbres capitaines de son époque... maintenant en même temps sa suprématie sur Pérouse, malgré la persistante opposition des papes.* » (J.-A. Symonds). — Les Baglioni « *lesquels, depuis 1488, étaient devenus très puissants. et qui dominèrent Pérouse pendant presque un siècle et demi.* » (L. Fumi). — « *Comme les Bentivoglio à Bologne, les Baglioni exerçaient à Pérouse une autorité absolue.* » (G. Clausse). — Relatant la conjuration de 1500 (organisée par Varano de Camerino), Pasolini remarque que ce dernier fit miroiter aux yeux de Grifonetto Baglioni « *la possibilité de régner seul* ». — Voir l'exercice de la souveraineté sur Pérouse par les Baglioni dans les études sur la Renaissance de M. A. Selwyn Brinton. — Consulter enfin les notes concernant : *Pandolfo* fils d'*Oddo* Baglioni (II^e Partie, sect. II, note 36) ; *Guido de Malatesta Ier* (section III, note 1) ; *Giovan-Paolo Ier* fils de *Rodolfo* (section IV, note 3), le fils de ce *Giovan-Paolo* : *Malatesta IV* (section V, note 2) et son petit-fils, *Rodolfo* (section VI, note 1). — Elles comprennent des citations d'archives, de chroniqueurs et d'historiens, relatives à l'exercice de la souveraineté qui, pour n'être pas répétées ci-dessus, ne sont pas moins explicites.

Que les Oddi, dont les seigneurs de Pérouse écrasèrent les tentatives de rivalité, que les Baglioni dissidents, se soient trouvés, par là même, servir les intérêts du Saint-Siège, le fait n'est pas douteux, mais ne prouve rien en faveur du loyalisme des opposants, lesquels n'avaient d'autre objectif que de prendre la place des princes au pouvoir. On les voit cesser d'écouter les avis de Rome, dès que la cause pontificale ne cadre plus avec leurs visées ; les Papes étaient fixés sur ce point. C'est même ce qui explique qu'Oddi et consorts n'aient jamais reçu d'eux, à titre de reconnaissance, ce que la prudence et la crainte leur firent concéder aux Baglioni. (*Bonazzi*) Évidemment, ceux qui rêvent pour Pérouse la liberté idéale, attaquent aussi bien les Papes que les seigneurs ; cela les dispense d'admettre le bien fondé des revendications suzeraines et, d'autre part, l'impossibilité d'y résister sans le secours de chefs déterminés.

Ces Baglioni, disent les uns, ne furent qu'en apparence les tenants de la liberté ; au fond, ils bataillaient pour leur propre cause. La remarque n'est pas négligeable ; encore faut-il oublier que, de tous temps, la politique consista surtout à déguiser l'intérêt particulier en intérêt général. Tel relève le fait à la charge des Baglioni, qui voit leur cause s'identifier avec « *les droits du Peuple* ». (*Bonazzi*) Laissons à ces esprits chagrins la consolation de quelques formules d'étiquette démocratique ; relevées par eux avec un soin jaloux, elles prouvent, avant tout, que les susceptibilités pérousines ne demandaient qu'à être rassurées pour la forme. Du petit au grand, c'est le cas de la Rome impériale, où Tibère faisait modestement un discours à ses collègues du Sénat. Le rapprochement établi entre les Médicis de Florence et les Baglioni de Pérouse est assez exact pour frapper de nombreux historiens. Laurent le Magnifique s'arrangeait en effet pour paraître simple citoyen, voulant donner le change aux envieux, alors que rayonnait son pouvoir : « *Il n'est pas Seigneur de Florence mais citoyen, déclare un ambassadeur milanais, et quoiqu'il ait un peu plus d'autorité qu'il n'en devrait avoir dans sa condition, il est tenu d'être patient et de se conformer à la volonté du plus grand nombre.* »^{336/1} Bref, Laurent, le plus puissant des Médicis, jouissait de l'autorité sans sa forme extérieure, au lieu de la forme sans la réalité dont se contenteront forcément les Médicis ses successeurs, affublés de titres pompeux, mais réduits au rôle de vagues préfets impériaux.

J'ai fait remarquer qu'aux yeux de l'historien, les gestes des Baglioni présentent d'autant plus d'intérêt que ces seigneurs ne doivent rien qu'à eux-mêmes. On ne les voit pas à la remorque d'un membre de la famille élevé au pontificat par un vote ; ils ne bénéficient pas davantage des faveurs capricieuses de cour. Point de chimériques prétentions : sur le damier politique de l'Italie, ils ont voulu être joueurs et pas seulement pions. A quoi bon les qualifications ? C'était le tempérament « *prince* » qui importait à ces meneurs d'hommes. Crispolti, notant leurs inscriptions tombales, qui subsistaient à Pérouse dans l'église Saint-François-des-Conventuels, est frappé de leur laconisme : « *Sur les sépultures des Baglioni, aucun titre n'est attribué à ceux qui, de leur vivant, exercent la souveraineté sur Pérouse et furent si abondamment pourvus de distinctions et d'honneurs.* »

*
* *

Il serait intéressant de savoir, au moins approximativement, sur quel chiffre de population s'étendait l'autorité des Baglioni, mais certaines données essentielles manquent à ce sujet. Pérouse, fière de ses sept cents tours, comptait à coup sûr de nombreuses villes, communes, forteresses (*Castelli*) ou localités fortifiées (*Rocche*) soumises à son influence directe ou indirecte. En fait, l'exercice de sa juridiction se modifie constamment^{336/2}. Aux XIV^e et XV^e siècles, sa population était plus dense que dans la suite ; encore faut-il tenir compte des guerres de Fortebraccio, en raison desquelles des vides s'accusèrent parmi les habitants. Leur nombre fléchit sensiblement et les lois en faveur de la repopulation, les avantages consentis aux étrangers qui viendraient à Pérouse, démontrent le souci de parer à cet inconvénient. Songeons aussi aux périodiques apparitions de la peste qui opéraient des ravages terribles dans les agglomérations urbaines. Malgré tout, l'équilibre se rétablissait assez rapidement ; à certaines époques, les habitants pullulent, ce que démontrent les recensements contemporains. Ainsi, dans le voisinage de Pérouse, Todi, aujourd'hui quelconque avec ses 3.000 âmes, en a compté 20.000 et, au premier appel, levait 5.000 fanti et 2.000 cavaliers ; les Siennois, adversaires malheureux des Pérousins, passent de 200.000 ou 100.000 à 13.000 ou à 6.000, en raison des pestes, guerres et misères de toutes sortes. Milan comptait 128.000 âmes lors de l'expédition de Charles VIII ; et l'importance de ces belles cités italiennes ne s'apprécie qu'en tenant compte de l'état de nos capitales actuelles à la même époque : Paris avec ses 13.000 maisons, Londres avec ses 40.000 habitants. Dans les dernières années du XVI^e siècle, puis au siècle suivant, l'Italie centrale est décimée. En calculant sur de pareils déficits, puis sur la progression actuelle, on peut estimer les récentes statistiques comme se rapprochant des données réelles au temps de la Renaissance. Le recensement de 1901 reconnaît à Pérouse (ville et commune) 60.822 habitants, chiffre dans lequel la ville entre pour environ

^{336/1} Les qualifications usitées par la Chancellerie Pontificale à l'égard des Médicis, vont être identiques, dans leur officielle simplicité, à celles employées envers les Baglioni. Les Médicis sont dits : « *Laurentio iuniori et Juliano de Medicis domicellis Florentinis* » (voir Reumont). De même, Clément VII écrit à Malatesta IV Baglioni : « *Dilecto Filio Malatestae de Balionibus Domicello Perusino* ». (voir Vermiglioli : *Vita de Malatesta IV, Baglioni.*)

^{336/2} La carte d'I. Danti publiée par M. Ales. Bellucci (dans le *Bollet. della S. G. I* 1903) reproduit les divisions du comté de Pérouse, par porte ou quartier : le lac Trasimène est compris dans le *Rione* de la Porte Sainte-Suzanne ; le *Rione* de la Porte Saint-Ange s'étend jusqu'au château de Montone, ce qui donne bien l'idée de l'étendue de ces Portes hors la ville et de la division du territoire. La carte (gravée en 1580) stipule pour l'État de Pérouse : 9 Rocche, 238 forteresses, nombre de villes ou localités, 13 abbayes, 10 commanderies de Saint-Jean de Jérusalem, 2 de Saint-Etienne, 1 de Saint-Lazare ; le pourtour est de 138 milles.

25.000^{337/1}. La chute des Baglioni n'avait permis aucun essor à la population urbaine, qui passait de 35.000 à 15.000 âmes (1581-1680). Spello, l'un des chefs-lieux des « *États Baglioni* », compte aujourd'hui 5.560 habitants ; Bettona, l'autre fief important, 3.445. Parmi les possessions des seigneurs de Pérouse, nous relevons à La Bastia, en fait d'habitants, 4.473 ; à Collazzone, 3.201 ; à Cannara, 3.040 ; à Bevagna, 5.906 ; à San Venanzo, 2.552 ; à Graffignano, 1.021, etc.

Au relevé de la population pérousine, sous les Guido ou les Giovan-Paolo Baglioni, il conviendrait d'ajouter les troupes de toute provenance qui renforçaient les milices levées dans les fiefs des seigneurs eux-mêmes et en Ombrie. Quant à la partie budgétaire, une évaluation établie en 1427 (avant l'arrivée au pouvoir de Guido Baglioni ; 1488) attribuée à Pérouse un revenu mensuel de 2.000 florins, ce qui met cette cité sur le même pied que Parme, Plaisance ou Pavie.

*
* *

Mœurs belliqueuses des Pérousins. — Dans la Péninsule entière, les habitants de Pérouse étaient réputés pour leur énergie, leur courage, leur entrain à la bataille ; sur ce point, les historiens étrangers s'accordent avec les auteurs italiens. Ils montrent ces fiers citoyens sautant tout armés de leurs murs, lors du siège de la ville par Fortebraccio, pour aller ferrailer de près avec l'assiégeant. « *D'autres, écrit-on, se faisaient descendre avec des cordes, pour ne pas conserver sur l'ennemi l'avantage du terrain.* » A la tête d'une pareille population, il fallait des chefs d'une bravoure à toute épreuve et d'une incontestable prépondérance féodale ; les Baglioni réalisaient ces conditions, et les chroniqueurs, fiers de leurs actions, ne sont pas les seuls à le reconnaître. Pellini écrit bien qu'« *ils s'étaient, par leur remarquable valeur militaire et par l'autorité dont ils jouissaient sur Pérouse, acquis un très grand crédit entre tous les princes et seigneurs d'Italie* » ; mais Pellini, comme Pérousin, est particulariste ; non moins que Matarazzo, Alfani ou Froliere, etc., dont les citations enthousiastes seraient superflues, il subit l'ascendant de quiconque grandit son pays. Passons aux appréciations des écrivains les plus opposés aux seigneurs du lieu : « *Honorer les chefs de cette maison, écrit Bonazzi, était d'autant plus naturel qu'à l'avantage de la naissance se joignait, chez eux, la gloire des armes.* » Et le même auteur d'ajouter « *Les Oddi, bien que valeureux et loyaux, n'eurent jamais l'envergure de leurs adversaires (les Baglioni) ; c'est une tradition inexacte de représenter les deux familles comme rivalisant pour conquérir la souveraineté de Pérouse.* » De l'aveu de Bonazzi, ces mêmes Baglioni, « *en dépit de leurs violences et de leurs dissensions de famille, (ils) sont estimés et honorés pour la valeur dont ils firent preuve contre les Turcs ou les Huguenots, tantôt au service de François Ier, tantôt à celui de Charles-Quint, du duc Cosme de Médicis ou de Sienna.* » L'Anglais Addington Symonds, dont les études sur la Renaissance italienne font autorité, est non moins précis ; faisant appel à ses souvenirs d'érudite, il constate qu'« *excepté peut-être les Malatesti de Rimini* », nuls princes d'Italie n'égalèrent les Baglioni « *en hardiesse et en farouche énergie* ». « *C'est, écrit-il ailleurs, à leurs aptitudes et à leur vigueur que les Baglioni durent leur supériorité sur leurs rivaux Oddi, dans les dernières années du XV^e siècle. Mais la résistance au pouvoir papal et les dissensions intestines rendirent précaire le pouvoir de cette famille sur Pérouse.* » Gallenga Stuart ajoute de son côté : « *... ils resplendirent dans leur brève gloire, dans le sang et la pourpre, au cours d'un demi-siècle environ, à travers les plus grandes maisons princières d'Italie.* » De la part du Florentin Varchi ou de l'Allemand Burckhardt, l'un et l'autre hostiles aux seigneurs pérousins, les aveux ne sont pas moins significatifs. On devine les appréciations des contemporains.

Au temps de la Renaissance, le courage des Baglioni était déjà légendaire ; dans Pérouse s'imposaient d'antiques traditions, relatant qu'on avait vu jadis, étendus sur le pavé de la cathédrale, les corps de vingt-sept Baglioni, « *the same great house* » (Symonds), tués dans l'une des effroyables luttes du moment. Et les citoyens ne cherchaient pas à dégager de ces récits les données plus ou moins exactes : ils avaient sous les yeux les preuves de leur vraisemblance. C'était Simonetto Baglioni, affrontant seul les envahisseurs jusqu'à tomber criblé de coups, pour recommencer peu après, jusqu'à la mort, le même exploit insensé ; c'étaient ses frères : Astorre et Adriano, égaux en bravoure ; c'était Malatesta IV, laissé pour mort sur le champ de bataille de Ravenne, où, près de lui, gisaient quarante-sept sur cinquante de ses hommes d'armes ; c'était Orazio (l'autre fils de Giovan-Paolo), tué au siège de Naples, en s'exposant comme un simple arquebusier ; c'était encore Rodolfo, son neveu, illustré à Cérisesoles, où ses cavaliers tombaient à ses côtés pour n'avoir pas voulu l'abandonner ; lui-même mourait bientôt, en plein combat, à sa place. C'était un nouvel Astorre, le martyr de Famagouste, et un autre Adriano, son frère, et ce troisième Orazio qui, à la tête de troupes hésitantes, se faisait tuer pour leur donner l'exemple... Les Baglioni morts à l'ennemi sont monnaie courante.

On conçoit, dès lors, l'attachement des troupes pour cette race ; soldats et chefs se comprennent, car les Baglioni sont de ceux qui « *parlent par la bouche de leurs blessures* » (Proverbe espagnol) Et les citoyens subissent l'entraînement, parce que dans le souverain ils voient le capitaine ; parce qu'ils préfèrent le despotisme d'un brave au despotisme du nombre ; parce que, patriotes, ils savent que les frontières de l'État furent tracées avec le sang de ces Baglioni. De même Fabretti, qui leur est souvent défavorable, adopte le point de vue particulariste de Pérouse, en reconnaissant que Giovan-Paolo et Malatesta enrayèrent les efforts des suzerains : Alexandre VI, Jules II, Léon X et Clément VII. Il prétend que sous Paul III, victorieux

^{337/1} La population globale de la province de Pérouse monte à 675.352 habitants répartie sur six arrondissements (*Circondari* ou *Distretti*) qui sont : Perugia, Foligno, Orvieto, Rieti, Spoleto, Terni. La province de Bologne est inférieure à celle de Pérouse de plus de 100.000 âmes ; celle de Mantoue n'arrive pas à la moitié, et celle de Sienna compte seulement un peu plus du tiers.

du parti Baglioni, s'éclipsèrent les derniers vestiges de la liberté (telle qu'il la conçoit) : « *Avec les Baglioni s'éteignirent la valeur et l'antique énergie des citoyens et Pérouse, à l'exemple des autres cités, disparut, passive, dans la politique de l'avenir.* » Après, avoir succinctement conté le massacre des Baglioni (1500), Gallenga Stuart s'arrête à la même idée « *Désormais, dans les salles silencieuses des palais magnifiques, le griffon pérousin, fort au temps des libertés populaires, glorieux dans les victoires des condottieri, splendidement hardi (feroce) sous la seigneurie des Baglioni, repliait ses vieilles ailes.* » Si Jules II, pour avoir momentanément brisé le pouvoir de Giovan-Paolo, est considéré par de nombreux auteurs comme conquérant de Pérouse, son succès ne lui fut néanmoins possible qu'en maintenant la plupart des franchises communales. Les Pérousin s'en rendaient compte.

C'est pourquoi leur conception des faits et des hommes diffère de celle de M. Eug. Müntz, critique spécialisé dans les études d'art en Italie. Ce dernier résume ses griefs contre les Baglioni par une déclaration péremptoire : « *il était rare, écrit-il, qu'un Baglioni mourût de mort naturelle...* » et la remarque ne manque pas de justesse en ce qui concerne la branche historique de cette Maison. il est même probable qu'en étudiant les rameaux secondaires (ailleurs que dans les cadastres ou les archives de notaires), le décès par l'épée, le poignard ou le poison, présenteraient, aux mêmes époques, des proportions analogues. Cela renforcerait la thèse de M. Müntz. Seulement l'idéal de la mort diffère pour le professeur et pour le soldat. M. Müntz ne s'imagine pas que ses élèves viendraient l'écouter s'il ne savait pas enseigner ; qu'il admette que les troupes ou les partisans n'auraient pas suivi avec zèle les Baglioni, généraux ou chefs de faction, s'ils n'avaient pas su s'exposer et mourir.

Soldats, ils sont chefs d'école pour l'art militaire et constituent une telle pépinière de condottiers qu'on disait d'eux « *qu'il naissaient l'épée au Coté* » (*Sansovino, Ph. Monnier, etc.*) et que, dans leurs lignées, « *on comptait autant de généraux que de sujets* ». (*Lapaccini, cité par Varchi*) Leurs filles épousent les plus renommés capitaines : Camillo Vitelli, Bartolomeo d'Alviano, Asciano della Corgna, Camillo Orsini, etc. C'est près des Baglioni, des Orsini et des Bentivoglio, que les futurs officiers de Charles-Quint, les Giovanni de Cardona ou les Ugo de Moncade, font leurs premières armes. Pendant six générations, on voit les Baglioni tenir le bâton de capitaine-général des principaux États de la Péninsule : l'Église, Venise ou Florence ; ils s'illustrent dans les hauts commandements non seulement en Italie, mais en France, en Autriche, en Allemagne, en Hongrie, en Grèce, à Chypre et à Malte.

Certains prétendent qu'il leur a manqué, pour jouer un plus grand rôle, un théâtre proportionné à leur valeur ; sur celui dont ils disposaient, tels d'entre eux se sont révélés de véritables politiques. Que les conflits de nation à nation, auxquels nous sommes habitués, ne diminuent pas, à nos yeux, ces luttes entre petits États ; l'action n'était pas moins grave, car elle englobait l'indépendance de la patrie et l'honneur du drapeau. De même, pour le gouvernement : il y a quelque chose de grand dans l'emploi d'une volonté décidée à réussir et qui ne faiblit pas. Quant à la marche des révolutions, elle se retrouve identique dans les soulèvements de villes et dans ceux d'un peuple : intérêts et passions se ressemblent. Les héros ne sont pas à imiter en tous points, il s'en faut ; mais leurs actes intéressent toujours, parce qu'ils permettent de juger une époque. Or, « *si une race peut, à elle seule, représenter complètement le bien et le mal de cette période de l'histoire italienne dont nous avons parlé (Renaissance), avec ses clartés et ses ombres, aucune n'est plus indiquée que la race des Baglioni.* » (*Ales. Bellucci*)

Condottiers — Les Baglioni sont condottiers, en tant que gens de guerre, parce qu'à leur époque on ne guerroyait pas autrement dans toute l'Europe^{339/1}. A ce sujet, me permettra-t-on une digression ?

Le principe des condottas datait de loin : rappelons simplement qu'au temps d'Auguste, les armes constituaient déjà une profession, les soldats étant à la disposition de qui les payait. Ce sont des forces de ce genre que fourniront les « *Scholæ* » impériales ou prétoriennes. Pour se borner au Moyen Age italien, il est clair que les républiques commerçantes, avant même de se déshabituer des fatigues militaires, ne pouvaient donner, pour leur compte particulier, un grand nombre d'hommes d'armes. Alors, le condottier étranger bénéficiait chez elle d'une hausse appréciable. Princes, chevaliers, aventuriers de tous pays, courent exploiter cette florissante contrée et rivalisent pour réclamer leur solde aux divers États de la Péninsule. C'est dire que les qualités ou les défauts du « meneurs d'hommes » sont internationaux. Jusqu'à la moitié du XIV^e siècle, les condottiers italiens seront souvent au second plan chez eux ; mais l'épée trouvera des adeptes de plus en plus nombreux dans ces populations, si persuadées soient-elles qu'il est plus avantageux de commercer que de se battre. Les exigences injustifiées de l'étranger auront eu ce résultat. L'Italien va prouver que, sous le rapport militaire, ses aptitudes peuvent aussi supporter toutes les comparaisons, et le dernier des « barbares » en évidence, l'Anglais Hawkwood, voit se former une école, en quelque sorte nationale, dont les sujets vont remplacer puis éclipser tous leurs émules. S'ils avaient pu concevoir leur patrie unifiée, c'en était fait des parasites : l'Italie, délivrée par ses enfants, n'eût pas été contrainte, pour son salut, de paralyser les monarchies d'Europe les unes par les autres. Mais, longtemps encore, toutes les difficultés seront tranchées par le condottier à surenchère. Attendons, pour distinguer entre la lutte pour la solde ou pour le pays, que l'idée de patrie soit éclos, telle que nous la concevons. Cela n'empêchera pas de saluer au passage quiconque, par exception, sacrifiera son intérêt à celui de la terre natale, ou au devoir.

^{339/1} « A Pérouse, les Baglioni, condottieri de père en fils, étaient maîtres de cette ville toute féodale, perchée sur une hauteur bastionnée qu'environnent les sommets noirs de l'Ombrie. Ils habitaient le sévère et massif Pallazzo del Governo. L'école ombrienne, dite du Pérugin, école de peintres religieux, naissait à l'ombre de leur épée vénale..., etc. » Ce qualificatif, employé par Zeller, n'est pas absolument indiqué au sujet des chefs d'armée dont le sort était de se conformer aux usages de leur temps.

Morcelée et riche, l'Italie ne connaît que des mercenaires ; aux siens propres s'ajoutent les Français, les Allemands, les Espagnols ou les Turcs, etc., dont les condottiers en chef sont : Charles VIII, Maximilien, Ferdinand ou Bajazet. Elle voit dans son argent le grand levier de son bien-être et de sa sécurité. Ses banquiers ne sont-ils pas les maîtres financiers du monde ? Tout lui semble achetable. Ainsi avait pensé Carthage ; ainsi pensera la Hollande et plus tard l'Angleterre : défalquer des conquêtes ou des résistances la perte des mercenaires, puis faire le total. Il est toutefois périlleux d'abuser de ce calcul qui néglige un facteur essentiel : l'abnégation. Méprisé par les soldats à ses gages, le riche citoyen ne sera garanti, ni par ses biens, ni par sa civilisation, contre toutes les servitudes, s'il perd les vertus qui se contractent seulement face à l'ennemi. Malgré tout, les condottiers ont rendu d'incontestables services ; leur influence civilisatrice est certaine. Chaque nation doit à des étrangers quelques pages glorieuses de son histoire, et le compte des mercenaires entrés en ligne dans certaines victoires « nationales » est souvent curieux.

Ces résultats ne compensaient pas les graves inconvénients du système : vénalité, mauvaise foi, froideur au combat.

*
* *

« *Il n'est point de forteresse imprenable, quand un mulet chargé d'or y peut monter* », remarquait déjà Philippe, roi de Macédoine. Les condottiers, obligés d'attendre tout de leur métier, moissonnaient avec l'épée comme les mercenaires antiques ; l'épée devait procurer, en même temps, fortune et subsistance, à une époque de passions effrénées. Ce n'est pas en Italie, néanmoins, que le jongleur Marcabrun (XII^e siècle) s'écrie : « *Rapacité et non-foi désolent le monde !* » Les Croisades, sauf au début, furent pour beaucoup l'occasion de battre monnaie ; Renaud de Châtillon, prince d'Antioche, qui servait à l'enclume Latins ou Arméniens dans leurs guerres fratricides, ne manqua pas d'imitateurs. On comprend les pressentiments de Pons de Capdeuil : « *Aveugles. les Rois, s'ils continuent à guerroyer pour un peu d'or !* » En France, les satires populaires dénoncent souvent l'avidité des hommes de guerre ; Jehan Dupin prétend que la noblesse ne fait rien sans « *loyer* », sinon « *le cuer lui faudroit* ». Ce ne sont pas les doléances des chevaliers, pour leurs gages, au camp de Gascogne (XIV^e siècle), qui lui donneront tort. Sous Philippe de Valois, le fier seigneur marchande son salaire, qu'il perçoit aussi bien de l'ennemi.

Ceci dit, pour spécifier que les Français n'eurent pas à se corrompre, autant qu'on le supposerait, dans les campagnes d'Italie ; leurs rapports avec les Turcs, pendant les Croisades, avaient au moins préparé la voie. Ils auraient du reste guerroyé un peu partout, sans beaucoup plus de profit moral. Certes, l'Italie d'alors, instigatrice de tous les progrès, détenait la première place pour les vices, contrepartie inévitable d'une civilisation plus raffinée. Il est facile de constater combien les procédés criminels se développent ailleurs, en même temps que le bien-être et le luxe ; à Versailles, à Madrid ou à Londres, les preuves en sont constantes. On les trouverait en France, bien avant que les relations directes avec l'Italie aient permis aux intrigants de ce pays de se ruer chez nous, comme le feront les Français de même espèce, en Espagne ou en Westphalie^{341/1}. Mettons que chaque nation a sa manière propre ; le fond ne varie pas.

Quant à la question d'intérêt dite « d'argent », elle fut de tous temps la pierre de touche universelle ; les exemples probants fourmillent en Europe. Jehan Le Bel dénonçait la bassesse et la vénalité allemandes, avec autant de raison que les flétrit Mirabeau et qu'on reviendrait aujourd'hui sur ce thème. Les cas répréhensibles se sont multipliés dans les divers États, si bien que l'Histoire ne retient que les plus en évidence. Avant de s'effaroucher sur les procédés des mercenaires italiens, il est rationnel de constater le côté pillard du brave Étienne Vignolles, dit La Hire, qui, à l'exemple de ses pareils, ne connaissait d'autre droit ou d'autre foi que son épée. Aux « délicats » d'ignorer Brantôme, empêché par hasard de passer à l'ennemi ; Guise, pensionné par l'Espagne ; don Juan d'Autriche, traître à son roi, à son frère, à son bienfaiteur ; Bassompierre, au plus offrant ; Monk, si facilement parjure.

Ils ne rechercheront pas d'où provenait l'or touché par Coligny ou par Henri IV et négligeront les procédés des seigneurs de la Fronde. Il est vrai qu'en dénonçant leur chantage, nos historiens oublient parfois que Turenne, « honnête et vertueux », prétendit entraîner ses troupes hors du devoir pour conquérir un village de plus à son propre frère ; Condé, de son côté, dépassait vraiment de trop haut ses compagnons de défection.

Admettons qu'en servant l'étranger, il était reçu qu'on changeait simplement de maître ; mais, dans ce cas, l'intérêt individuel continuait de faire prime. Et cette appréciation, entrée dans les mœurs, s'y perpétue si longtemps, qu'un vrai patriote, comme La Tour d'Auvergne-Corret, pensera à la solde espagnole. Aussi, pour condamner les batailleurs de la Renaissance et constater les progrès de la vertu, faut-il attendre que les façons de guerroyer se soient radicalement modifiées, et que les chefs n'aient plus à lever, équiper ou remplacer leurs contingents de la même façon. Supposons nos hommes d'État ou de guerre, hors de notre époque paperassière déprimante pour l'initiative individuelle, et exposés aux mêmes nécessités, tentations et facilités que les condottiers. On pourra alors seulement comparer les caractères, en tenant compte du progrès et de l'adoucissement relatif des mœurs. Le résultat laisse rêveur. Louis XIV avouait déjà : « *Dans ma cour, très peu de fidélité sans intérêt, et par là mes sujets, en apparence les plus soumis, autant à charge et à redouter que les plus rebelles.* » Si nous passons tout de suite à Napoléon, ce sera pour entendre ce

^{341/1} Au temps de Napoléon, par exemple. En fait de reproches du même genre adressés par un peuple à l'autre, ceux des Anglais ne manquent pas de piquant : Anne Boleyn se serait, paraît-il, corrompue en France, comme si les cours d'Henri VII et d'Henri VIII étaient moins dépravées que celle de François Ier.

potentat confesser qu'il n'a gorgé ses maréchaux et généraux de dotations ou de donations, que pour enrayer leurs pillages ; il prétend se les attacher par l'intérêt, ce qui, en bien des cas, est dorer leur trahison. Que penser alors des condottiers et n'est-ce point les juger vite que les qualifier d'aventuriers dans le sens où nous comprenons ce mot ? Ils ne furent aventuriers qu'à la façon dont le concevaient nos aïeux ; quand les grands seigneurs allaient de pair avec les soldats de fortune. La qualification d'« *adventureux* » était flatteuse, et Froissart s'affligeait à l'idée de ceux qui, signalés par trop de méfaits, se voyaient parfois bien mal récompensés. Y a-t-il plus prodigieux roman d'aventures que l'histoire de la Renaissance ? Ce sont encore les mâles passions des capitaines de ce temps qu'exaltera Corneille : ambition, vengeance, orgueil du sang, gloire. Pareille mentalité entraîne de sombres contreparties ; elle n'en est pas moins « la marque des races saines et fortes ». Si la vénalité ne choqua pas nos devanciers autant que nous le voudrions, c'est parce que la probité, comme bien des règles de morale, est chose d'époque ; et si l'on excusait, plus que les autres, les gens de guerre, c'est que le courage était la première des vertus. Faites donc comprendre cela à ceux dont « *la peur* » est la « *dernière divinité* » ! La peur n'eut jamais trouvé grâce autrefois. Conscient du pouvoir de la vénalité, le sage s'indignait des manœuvres cyniques, surtout lorsque les diplomates, les magistrats ou certains gens de cour en abusaient ; ceux, en un mot, qui, par métier, ne risquaient pas leur peau. Evidemment, les lords anglais stipendiés par la France, les seigneurs français par l'Espagne, ou réciproquement, n'étonnaient guère, puisque la diplomatie luttait à coups de corruption. L'excès de leurs pratiques répugnait davantage ; aussi les satires se font-elles plus virulentes contre la rapacité des courtisans, des magistrats et des légistes. « *Chacun scayt, écrit encore Chantonnay à Catherine de Médicis, combien les juges séculiers... sont dépravés ou la plupart timides et non chaillans* ». Il n'était pas jusqu'aux artistes pour justifier, à l'occasion, la boutade de Cellini « *Je sers qui me paie*. »

Niveau moral pitoyable, et pourtant, en plein XVIII^e siècle, un de nos hommes « de progrès », Diderot, l'abaissera encore. Redresseur d'abus en France, il se fera l'adulateur fervent et pensionné de Catherine de Russie, dont l'empire réclamait bien d'autres réformes que sa patrie. Naturellement ce philosophe n'a pas la spécialité du genre ; alors, malgré le raffinement de notre civilisation, soyons plus équitables pour les soldats dont l'existence, sans cesse exposée, n'est jamais vile. Ils valent mieux que ces prôneurs qui ont « *la raideur des principes sans les principes eux-mêmes* » (Barbey d'Aureville) et qui réhabiliteraient les condottiers, jusqu'à mettre en valeur les « bravi » eux-mêmes. Le misérable qui vendait son coup de poignard ne paraît pas plus taré que le folliculaire qui vend sa diffamation ou que le député qui vend son vote ; ces produits de notre civilisation le dépassent en hypocrisie. Les bas procédés, usités à une époque où les exécutions sommaires suppléaient à la justice, où rarement l'on tenait à crime une mort susceptible de donner la paix, sont moins méprisables que ceux des policiers de Napoléon. Les guet-apens n'avaient pas, comme certaines commissions militaires, la lâcheté de s'abriter sous l'apparence de la légalité.

*
* *

La mauvaise foi reprochée aux condottiers, et bien souvent à juste titre, serait aussi facilement dénoncée ailleurs qu'en Italie ; nulle tare n'a peut-être été si constamment renouvelée des Grecs. Le vieil Homère vantait le grand-père d'Ulysse « *qui l'emportait sur tous, dans l'art de ravir de nombreux bestiaux et d'en imposer par la feinte et les serments ambigus* » ; il allait être compris des Romains, qui donnèrent le plus bel exemple de la force unie à la perfidie. Combien de chevaliers du Moyen Age se pénétrèrent ensuite des procédés de Thibault le Tricheur, comte de Champagne, qui « *fut plein d'engein et plein fut de feinté* » ! Machiavel réduit simplement en maximes les pratiques de Louis XI ; précédents qui n'étaient pas de nature à faire rougir les gens de la Renaissance sur leur propre conduite. Leur époque, renommée pour ses perfidies, fut, sous ce rapport comme sous les autres, un épanouissement préparé de longue date.

Les condottiers jouent au plus malin avec les gouvernements qui les emploient ; leur « *furberia* » signifie adresse et leur « *onore* » prestige du succès, au même titre que la qualification d'honnête désigne, au XVI^e siècle, beaucoup plus le rang que la vertu, et que « *finesse* » signifie encore mensonge pour les diplomates. Diplomate, le condottier était forcé de l'être, non moins que soldat il cumulait les défauts des deux emplois, allongeant « *la peau du Lion de celle du Renard* ». Certes, les chroniqueurs prétendent avec sincérité qu'un gentilhomme doit haïr toute bassesse ou déloyauté mais les Opinions sur ces points varient sans cesse, et nous ne pourrions les comprendre comme un noble des XVI^e et XVIII^e siècles.

*
* *

Le rôle des condottiers sur les champs de bataille a suscité maintes controverses. Inutile de s'étendre sur les paniques qui ne furent le monopole d'aucune des nations aux prises en Italie, et dont la belle époque chevaleresque offre des exemples saisissants : « *Avec tout ce les chevaliers et écuyers, qui retournés étaient de la bataille, en étaient haïs et blâmés par les Communes*. » Ainsi s'exprime Froissart à propos de la déroute de Poitiers. Quand évoluaient les capitaines d'aventure, les grandes batailles étaient l'exception, sans quoi les belligérants, sans cesse exposés, eussent été bientôt anéantis : les hostilités se déroulaient en razzias, incendies, embuscades, négociations, avant et pendant les affaires ou les sièges. Tant que le sort des armes dépend de mercenaires, ou des armées de métier, les mêmes phénomènes se produisent ; aussi bien au XIII^e siècle que pendant la guerre de Sept Ans ; on voit encore à ce moment la victoire obtenue sans bataille, par le simple jeu des manœuvres. Toutefois, le beau temps des condottiers (soit de la fin du XIV^e à la première moitié du XV^e siècle) se signale par un fait exceptionnel : l'art de la défense a devancé celui de la destruction ; les armures, en plein effet, favorisent les fructueuses rançons. Bien entendu, les condottiers, n'ayant aucun intérêt à s'entre-détruire, feront autant que possible dévier les batailles en démonstrations.

Mais l'artillerie paraît et, réclamant une place de plus en plus large, modifie les conséquences des rencontres. Ce sera le moment où les Baglioni vont être surtout en scène. Que les derniers majors de table d'hôte ne se gaussent pas trop cependant des batailles antérieures où parfois, tant morts que blessés, tout le monde se portait assez bien^{343/1}. Ces mêmes condottiers, mêlés aux luttes intestines de leur patrie respective, besognent de toute autre façon ! Il leur suffit de s'intéresser au litige. Qui plus est, leurs procédés de guerre entraînent un immense résultat, en créant la stratégie, les lois de la tactique ; de moins en moins le succès appartiendra au plus brutal il passera au plus intelligent.

En résumé, pour que tel capitaine accuse son relief, en bien ou en mal, au temps des Baglioni, il importe d'étudier les précédents, les contingences et les analogies, sans indulgence ni paradoxe la première pardonnant à tâtons et le second par l'absurde. Efforçons-nous d'être justes, non seulement au sujet des questions militaires, mais pour celles de moralité et d'usages, constamment controversées.

*
* *

Cruautés. — Popularité des Baglioni à Pérouse. — Français, nous serons moins stupéfiés des atrocités fréquentes en Italie, au cours du Moyen Age et de la Renaissance, si nous nous pénétrons des exploits de nos Ecorcheurs, Bourguignons et Armagnacs, ou des horreurs des guerres de Religion. Messieurs les Anglais voudront bien se souvenir que leur histoire, ne serait-ce que sous les Tudors et les Stuarts, « *devrait être écrite par la main du bourreau* » (Voltaire) ; et les voisins feront de même.

Étudiés surtout par les Florentins, dont les dires sont encore acceptés un peu partout, les Baglioni furent traités comme ceux dont la vie est écrite par l'ennemi ; nombre d'auteurs voudraient substituer à leur actif, la honte de se faire détester, à l'honneur de se faire craindre. Il va de soi que parmi les principaux de cette famille, certains sacrifièrent par trop aux vices contemporains. Pareils torts n'empêchèrent cependant pas Pérouse de s'attacher à ses seigneurs, à ceux mêmes qui furent les plus répréhensibles. C'est que les citoyens les comparaient aux Visconti, aux Malatesti, aux Borgia, aux Este, aux Scaliger, aux Trinci, aux Malaspina, etc. ; ces princes, à la place des leurs, n'auraient point agi avec plus d'aménité et se seraient plutôt montrés pires. Les Baglioni gagnaient à la comparaison. Alors leurs ennemis, faute d'élan populaire en faveur d'un changement, mettaient en œuvre les forces des cités envieuses de Pérouse. Mais les soldats des seigneurs menacés se coalisaient avec leurs partisans, fussent-ils les plus humbles, pour braver l'offensive, surtout quand les condottas éloignaient les Baglioni du centre d'action.

Cette même population, dont les conjurés de 1500 redoutaient la colère (*Matarazzo*), celle qui, au retour de Giovan-Paolo (1513), le recevait « *come uomo divino* » (*T. Alfani*), et, plus lard, ne ménageait pas à ses deux fils de semblables démonstrations, regrettera la puissance de la Maison Baglioni. Malatesta IV l'avait prévu et les citoyens justifièrent sa prédiction, en rappelant Rodolfo son fils. Chroniqueurs ou historiens montrent la majorité des gentilshommes, la bourgeoisie entière et la plus grande partie du peuple, agissant de concert ou séparément, pour appuyer les mêmes princes ; Matarazzo, Pellini et les autres sont prolixes à ce sujet, et il faut que la thèse adoptée par M. Eug. Müntz ait de fortes exigences, pour lui dicter le contraire. A entendre ce dernier, la bourgeoisie pérousine, « *honnête, pacifique, laborieuse... etc. ... l'immense majorité de la population* » ne se rencontrait avec ses seigneurs que sur le terrain religieux^{344/1}. On objectera que ce terrain voisinait trop avec celui des combats, pour qu'il fût possible à ceux qui s'y coudoyaient de s'ignorer ailleurs. Du reste, les historiens les plus acerbes contre les Baglioni n'ont point toujours imité M. Müntz pour renforcer leurs appréciations : Léo et Botta conviennent que ces Baglioni étaient soutenus par « *toute la bourgeoisie* ». « *Les bourgeois, alors fort braves*, écrit Stendhal, *s'exerçaient aux armes et suivaient avec le plus vif intérêt les entreprises de Jean-Paul Baglione, le petit tyran fort habile qui régnait dans leur ville... etc.* » Le même écrivain, pourtant fort agressif, ajoute : « *avec son armée, sa ville de Pérouse perchée au sommet d'une montagne, et le secours des habitants, (Jean-Paul) se moquait de tout le monde.* » Addington Symonds cherche évidemment à tempérer une constatation du même genre : à son avis, les Pérousins sont mêlés, mais bien à contrecœur, aux luttes de leurs princes (complot de 1500) ; encore a-t-il l'imprudence de citer Matarazzo dont les déclarations sont catégoriques. Bref, Symonds, frappé par l'orgueil du citoyen de Pérouse pour les Baglioni, en fait la conséquence de l'esprit particulariste ou « *esprit de ville* »^{344/2}. Il conclut

^{343/1} Les campagnes de Jeanne d'Arc, en France, font encore peu de victimes dans la bataille ; c'est après qu'on s'acharne sur les vaincus. A la prise de Jargeau (1429), les Français n'ont pas vingt tués ou blessés ; deux ou trois hommes meurent à la bataille de Patay, etc.

^{344/1} Relire, à ce sujet, historiens ou chroniqueurs ; Matarazzo entre autres : « *El nel currere che fecero costoro, tutta Peroscia se armo, grande e piccolo.* » (Arch. Stor. Ital. XVI, II, p. 31.)

^{344/2} Un autre auteur anglais, Selwyn Brinton, non moins hostile, arrive aux mêmes conclusions. (voir *The Master of Perugia*.) — « Voilà donc, nous disions-nous, cette vieille cité de Pérouse encore indomptée dans sa vigueur farouche avec ses tours, sur lesquelles le maître papal, qui allait venir, n'avait pas encore porté la main ; voilà la ville telle qu'elle se dressait dans ces jours où les Baglioni faisaient la loi dans ses murs. Car. Aucune tragédie dans les annales italiennes (et Dieu sait s'il s'en trouve !) n'est plus fascinante que cette étrange et sauvage histoire des Baglioni. Race de gentilshommes du dehors, qui avaient de grandes seigneuries à Spello, à Bettona et à Montalera dans le duché de Spolète et les cités ombriennes ; hommes d'épée et condottieri de profession, fameux à travers l'Italie par leur courage et leur beauté personnelle, ils conquièrent graduellement le pouvoir dans la cité, finissent par la dominer entièrement, chassent leurs rivaux et ennemis, bâtissent leurs palais aux grandes tours de guet, là où Paul III éleva plus tard son propre château, la Rocca Paolina... [etc.] Ce furent des jours de sauvagerie et de férocité que ceux dans lesquels les Baglioni tinrent le pouvoir ; ceux que rappelle le chroniqueur Matarazzo, avec un regret auquel se mêle une nuance de sympathie ou d'orgueil... » — Cette nuance ne s'est pas effacée ; aujourd'hui encore, Alessandro Bellucci écrit : « *Quelle admirable trempe d'individus s'élevant au-dessus*

ailleurs que ces princes « *n'étaient pas pires que les autres nobles Italiens* », et par contre les a reconnus pour les plus braves, puisqu'une seule famille lui semble les avoir « *peut-être* » égalés sous ce rapport. Ces tyrans ne se trouvent donc pas en trop mauvaise posture, même si l'on prétend tenir pour des forcenés ceux d'entre eux qui appliquèrent le talion aux assassins de leurs parents et amis.

Ne voyons-nous pas, en France, Froissart vanter Gaston Phœbus meurtrier de son fils et qui fit périr dans des supplices raffinés les compagnons innocents du jeune homme ? Le bon chroniqueur n'en est pas gêné pour prétendre que ce Gaston fut un prince « *Si très parfait qu'on ne le pourrait trop louer* ». Cela donne tout de suite le ton. Laissons l'annotateur des Archives historiques italiennes exulter en relevant les reproches de tyrannie ou d'arbitraire adressés par Matarazzo aux Baglioni : « *Quel aveu à retenir, de la part d'un homme si attaché à la Magnifique Maison !* » L'aveu, en effet, est instructif, car le lecteur ne se croyant pas condamné à n'accepter que le blâme, appréciera la sincérité du chroniqueur par ses réserves, et les Baglioni n'y perdront pas.

Leurs vengeances, dit-on, étaient tenaces ; c'est exact. Sur ces natures ardentes, l'outrage ne glissait pas ; on les vit souvent impitoyables. Raidis dans leur volonté comme dans leur armure, les Baglioni ignorèrent la douceur, en face d'ennemis qui ne concevaient d'autre principe que la force ; pitié ou pardon, représentant alors faiblesse ou crainte, également vouées au mépris et aux bravades. On peut supposer que les sanglantes félonies d'un Varano, d'un La Penna, d'un Vitelli, d'un transfuge comme Braccio Baglioni (tous épargnés, à l'occasion, par les seigneurs de Pérouse), n'étaient pas faites pour attendrir ceux qui en devenaient victimes, et le piquant des sévérités de Bonazzi à l'égard des « tyrans » de sa patrie, s'accuse quand le même historien qualifie de « *benevole* » Fortebraccio de Montone. Qu'il y ait à tenir large compte, à cet illustre guerrier, des mœurs contemporaines : d'accord. Ne voit-on pas, néanmoins, ses exécutions outrepasser celles-là même dont Bonazzi fait un grief aux Baglioni ? Aucun de ces derniers n'a broyé, sur l'enclume d'un couvent, la tête de dix-neuf moines coupables de n'être pas de son avis ; aucun n'a aussi allègrement précipité trois malheureux du rempart d'Assise ; ou, par-dessus certain pont de Spolète, un messager porteur innocent de mauvaises nouvelles. Les procédés des seigneurs pérousins n'en restent pas moins redoutables ; à les relever, on conçoit le temps qu'il fallut au christianisme pour opposer la notion du devoir aux suggestions de l'ambition ; la raison, à la passion. Non seulement le brave et loyal Montluc assure encore qu'il n'y a rien qu'un grand cœur n'entreprenne pour se venger ; mais un moine réellement pieux, Bartolomeo Sereno, relatant le coup de poignard donné trop lestement par Prospero Colonna à Giustini, a l'air de trouver que le pardon des injures ne saurait concerner les gentilshommes. A cette façon de concevoir certains « droits », ajoutons les machinations d'un Borgia, justifiées par le succès aux dépens de tel ou tel Baglioni ; elles mordront sur ces âmes de soldats comme un acide sur l'acier.

*
* *

Goût des arts et des lettres. — Les chroniqueurs pérousins décrivent à l'envi les palais Baglioni ; ils vantent les fresques et les ornements, célèbrent le luxe, dénombrent les officiers et les serviteurs, sans oublier l'entretien général, y compris celui des chevaux de prix et des animaux féroces. Le sincère enthousiasme des contemporains, fiers, pour leur cité, du faste de cette Cour, perce dans leurs remarques sur l'affluence des capitaines et des prélats, des savants, des lettrés et des artistes, auxquels les seigneurs du lieu réservaient toujours le plus bienveillant accueil. On s'imagine l'empressement des gentilshommes et le charme des dames dans le chatoiement des costumes, l'or des parures, l'éclat des armes ciselées ; sur cet ensemble tranchait la pourpre des princes de l'Église. Ce sont là réunions comme en présentait la Renaissance ! Quelques pans de murs et de rares vestiges épars dans les collections publiques ou privées subsistent seuls de ces demeures, balayées par la tourmente de 1540 ; à peine les archéologues s'entendent-ils pour déterminer l'emplacement des palais Baglioni. Ils croient que les deux principaux ne s'élevaient pas absolument à la place de la Prefettura actuelle (voir p. 84), mais plus en avant, sur la terrasse d'où l'on découvre le panorama ; l'un était à l'angle sud-est, l'autre, du côté de l'hôtel Brufani. Les plus remarquables de ces palais appartenaient à Braccio et à Rodolfo ; ces deux-là contigus et touchant la « *Sapienza nuova* ». Vis-à-vis d'eux s'élevait le palais de Gentile. Il est spécifié toutefois que, lors de l'exil de Rodolfo II, le légat fit communiquer ce dernier immeuble avec le palais de Braccio ; ces constructions devaient donc avoir quelque point de contact^{346/1}. On rappelle encore les jardins splendides des Baglioni, particulièrement admirés dans une cité passionnée, de longue date, pour les cultures florales.

du vulgaire, que ces Baglioni ! quelle étoffe de héros (stoffa di eroi) et de glorieux sujets ! Race issue de la Renaissance italienne dont elle est faite et qui disparut silencieusement, sans laisser trace de son dernier descendant, sitôt que l'histoire d'Italie, annihilée après la paix de Cateau-Cambrésis, fut tombée dans l'universelle suggestion de l'Espagne... » (Revue *Augusta Perusia*, juillet-août 1906, p 104, art. sur Coldimancio et les Baglioni historiques.)

^{346/1} En plus des palais Baglioni proprement dits existaient, à proximité, divers immeubles occupés par des membres de la famille moins en évidence. Une des maisons situées en contrebas, face à la haute terrasse de la Prefettura (via Carlo-Alberto, n° 1), date du XIV^e siècle et appartient à Giovanni, bâtard de Malatesta Ier Baglioni. Elle est actuellement habitée par M. le professeur Franc. Moretti, qui en a fait restaurer avec soin l'intérieur. Lui-même fournit, au sujet de cette maison, d'intéressants renseignements d'après les anciens cadastres. Le bâtard Giovanni, en assez mauvais termes avec le chef de la famille (Guido), prétendit le frustrer en léguant son immeuble à la paroisse Saint-Savin ; puis Guido l'aurait racheté dans les dernières années du XV^e siècle. La maison a beaucoup souffert extérieurement, surtout par suite d'un énorme remblaiement (côté du boulevard) qui lui fit perdre sept mètres d'élévation. Mais une des salles, restaurée avec goût, reste fort belle elle comporte des arcades en plein cintre, dans le genre de celles qui ornent la belle Salle des Notaires au Palais Communal. M Moretti a su lui

La protection accordée aux artistes par les seigneurs de Pérouse, cet « *exquis sens de l'art qui fut l'une des qualités* » de leur race (*Al. Bellucci*), se révèlent aussi dans les admirables fresques du Pérugin, exécutées au Cambio alors que gouvernait Giovan-Paolo. A la Pinacothèque, les huit tableaux épisodiques concernant saint Bernardin, qu'on attribue surtout à Fiorenzo di Lorenzo, ornèrent d'abord les palais des Baglioni^{346/2}, dont le nom est encore rappelé par la « *Madonna di Braccio* », œuvre du Spagna, dit-on ; par les fresques et les tableaux de Pintoricchio dans la chapelle Baglioni à Sainte-Marie Majeure de Spello et dans l'église Saint-André de cette ville^{346/3} ; à Pérouse, par le tableau de « *la Toussaint* », dû à Gian-Nicola, élève du Pérugin, dans l'église Saint-Dominique (celui qui m'a été montré semble plutôt représenter la Pentecôte), et par celui d'Ézéchiël dans l'église Saint-Ange. Comment oublier la célèbre « *Déposition de la croix* » ou « *Mise au tombeau* », exécutée par Raphaël pour Atalanta Baglioni^{346/4} ? Le pinceau du Sanzio immortalise ainsi plusieurs membres de la famille, non moins que dans les deux tableaux du Louvre, saint Michel et saint Georges, et qu'au Vatican, dans la fresque d'Héliodore. D'autres portraits des Baglioni, signalés parmi les meilleures œuvres de Bernardino di Mariotto, de Luca Signorelli, d'Arrigo Fiamingo, de Lattanzio Pagani, de Matteo Roselli, de Giorgio Vasari, d'Orlando Flacco, du Parmesan, de Camuccini, du Landi, de Manno, etc., prouvent assez la place méritée par les princes pérousiens comme protecteurs ou inspireurs des artistes. Les chapelles ou églises, non moins que les palais et châteaux qu'ils ont fait édifier ; les collections réunies par leurs soins^{346/5}, les œuvres artistiques, scientifiques et littéraires qui leur ont été

restituer ses peintures décoratives : rinceaux jaunes et rouges sur noir, d'après les anciens fragments échappés au vandalisme. Il a rendu aux fenêtres leur belle forme cintrée et leurs vitraux à disques de plomb.

^{346/2} La Pinacothèque de Pérouse conserve l'un des portraits des capitaines célèbres qui ornaient la salle d'honneur du palais de Braccio. Ce portrait est très détérioré ; à peine distingue-t-on les principaux traits d'un chevalier en pied. Quelques fragments d'inscription ont permis d'établir son identité il s'agit du comte Oddo. Lors de la démolition de la forteresse Paolina (1848), ce fragment a été mis à jour après 300 ans d'éclipse sous un mur énorme. De là, son état pitoyable.

^{346/3} J'ai parlé (p. 40) de la fresque exécutée par le même peintre, à Rome, dans la chapelle des Bufalini (plus tard Origo) à l'Ara Cœli. Cette « *Glorification de saint Bernardin*, commandée par les Bufalini en souvenir d'une réconciliation obtenue par le saint, entre eux et les Baglioni, paraît bien conservée. Les armoiries de ces derniers y sont encore visibles. A Torre d'Andrea, près Pérouse, dans l'église paroissiale (maître-autel), est un tableau sur bois attribué au Pintoricchio : « *La Présentation au Temple* », sur lequel figurent plusieurs Baglioni. Du moins, certains amateurs reconnaissent Braccio, Grifone son fils, et son petit-fils Grifonetto ; on y relève également le portrait de Gismondo. (voir Corr. Ricci. *Pintoricchio*, p. 11 ; — *L'Umbria*, Revue (10 juin 1898), pp. 84, 85, article de L. Manzoni.)

^{346/4} On voit encore, à la Pinacothèque de Pérouse, certaines des compositions qui accompagnaient ce tableau, le « *Père Éternel avec des chérubins* » et les motifs d'ornements : de petits anges se répétant pour couronner des griffons ; entre chaque sujet, un casque est posé de face. Les dessins sont jaunes sur fond d'azur, couleurs des Baglioni. On sait que les « *Vertus Théologiques* », qui figuraient sur les prédelles du même tableau, font actuellement partie des collections du Vatican.

^{346/5} Parmi les chapelles édifiées par les soins des Baglioni, on cite celle du « *Saint-Esprit* » dans la cathédrale de Pérouse ; je n'ai pu y relever ni les armes ni les initiales de Mgr Leone Baglioni, qui l'aurait commencée ? (XVI^e siècle). — Un des palais des Baglioni, *grandioso palazzo* (*Stèpi*), subsiste à Castiglione-del-Lago, fortement endommagé. Passé à la Chambre apostolique, après l'extinction du rameau principal de la famille, il devint ensuite la propriété des ducs della Corgna. Dans le palais moderne des Baglioni, via Baglioni à Pérouse (édifié à la fin du XVII^e siècle par son propriétaire lui-même, le comte Pietro), un descendant de celui-ci, le comte Giuseppe, fit adapter (au début du XIX^e siècle : 1810) une superbe salle dans laquelle peinture, sculpture et architecture rivalisaient, pour mettre en valeur les bons artistes du temps. L'architecte Gabriele Sterni donna à la salle une forme ovale, d'un bel effet avec sa corniche corinthienne, et Filippo Pecci, alors débutant, fit apprécier son concours par l'architecte principal. Huit compartiments divisaient cette salle : quatre pour les tableaux et quatre, comportant des niches, où furent placées des statues de Filippo Macedone d'après Canova : Hébé ; Pâris tenant la pomme ; une danseuse antique et la Vénus de la galerie de Florence. Deux des tableaux, peints par Vincenzo Camuccini, étaient superbes : 1^o *Barberousse donnant au duc Lodovico Baglioni l'investiture de Pérouse* ; 2^o *L'entrée triomphale de Malatesta IV et d'Orazio Baglioni à Pérouse* ; les deux autres, dus au Landi, moins bons : 1^o *Départ de Giovan-Paolo Baglioni à l'approche de Borgia* ; 2^o *Astorre et Adriano Baglioni au siège de Pesth*. Ces quatre grandes toiles font partie aujourd'hui (1906) de la collection Bertanzi, au palais della Penna, à Pérouse. Le contrat relatif à leur commande est entre les mains de M. le chevalier Gins. Bertanzi, à Umbertide, près de cette ville ; il a bien voulu m'en aviser (17 juillet 1901). Le peintre Manno compléta l'ensemble de ces compositions par une grande allégorie représentant les « *Gloires du Passé* », et Giovanni de Luigi, par ses sculptures ornementales, contribua à donner à la salle une décoration appropriée. Dans le palais Baglioni étaient réunies des œuvres de maîtres, parmi lesquelles un des premiers dessins de Raphaël, de sa propre invention : saint Martin à cheval ; sur le revers de la feuille, le Pérugin avait dessiné un baptême du Christ commandé pour l'église des Augustins de Pérouse (1502). Cette double composition est actuellement au Staedelsche-Institut de Francfort-sur-Mein. Une Vierge avec deux groupes de bienheureux, autre dessin du Pérugin ; une belle toile du même maître, « *Madone et Enfant tenant un livre ouvert* », puis des tableaux de Bandiera (Vierge et Enfant), de Scip. Angelini, d'Alessio de Marchiis, de Francesco Appiani, de Rosa, etc., avec des paysages de l'école flamande et de nombreux dessins de valeur, comptaient dans cette même collection. — Plus tard, un musée Oddi-Baglioni réunit diverses pièces intéressantes dont un bas-relief d'ivoire, « *Déposition de la Croix* », avec Vierge évanouie que secourent les saintes femmes œuvre exécutée d'après un dessin de Michel Ange et qui fait partie aujourd'hui du musée sacré du Vatican ; un miroir étrusque, trouvé en janvier 1797 près de la villa Pallazzone, propriété des Baglioni aux environs de Pérouse ; la Parque Atrapos avec Méléagre, Atalante, Vénus et Adonis servent d'ornements à cette œuvre d'art, acquise depuis par le musée de Berlin. Du reste, les tombeaux étrusques découverts à peu de distance de cette même villa Pallazzone présentent un intérêt capital. L'Empereur François Ier, de passage à Pérouse (11 juin 1819), tint à visiter les collections des Baglioni à la villa Sant'Erminio ; une inscription rappelle ce fait. Avant 1850, les Oddi-Baglioni conservaient dans cette villa de bonnes toiles, des fresques curieuses et de nombreux spécimens de l'art étrusque. Ils en firent hommage, en cinq lots consécutifs, au Musée, à la Pinacothèque et à

dédiées ; les nombreux sujets fournis par leur famille dans les diverses branches de l'activité intellectuelle, démontrent que, chez eux, le goût et les aptitudes allaient souvent de pair. Plus de trente Baglioni sont cités avec les écrivains, les savants, les artistes ou les poètes d'Italie. Ce fait explique la remarque de Vermiglioli, à propos des poètes Cione et Domenico Baglioni, qu'il prétend n'avoir pas été les seuls à cultiver les Muses « *in questa splendida famiglia* ». A diverses reprises, on constate que les plus marquants des Baglioni furent nommés « *Sapienti* » ou « *Massari* » au Studio de Pérouse, ce qui constituait une sorte de professorat d'honneur conféré par l'Université aux grands seigneurs connus pour la protection qu'ils accordaient aux Lettres.

Après ce rapide aperçu, il y aurait lieu d'être encore surpris des appréciations de M. Eug. Müntz, si l'on n'était fixé sur sa façon de penser ; l'auteur fait tout de suite bon marché des efforts, pourtant intéressants, de l'école de l'Ombrie, « *coin du monde qui vit éclore le rêve d'art le plus touchant, le plus amoureux mystique et humain à la fois* » (P. Bourget). La place justement revendiquée par cette école, la part qui revient sans conteste aux Baglioni pour son développement, n'échappent pas au plus superficiel examen. Mais M. Müntz n'en a cure, même après avoir consulté et cité souvent Rio, lequel montre la dynastie des Baglioni « *plus heureuse* » que celle des Montefeltre dans le patronage des Arts. Libre, après tout, au confrère de discuter ces appréciations ; suffit-il, néanmoins, d'en prendre le contre-pied, sans preuves, pour démontrer que « *les Baglioni ignoraient la magnificence, aussi bien que les goûts littéraires de la cour d'Urbin* », en reniant les textes contemporains et les documents qui survivent ? Nous savons, par contre, combien les historiens comparent souvent le rôle des Baglioni à Pérouse, à celui des Médicis à Florence ; Zeller lui-même montre l'école ombrienne naissant « *à l'ombre* » de leur épée. M. Müntz fait table rase de ces données et peut ensuite dénoncer le contraste qui s'imposait à Raphaël entre les Cours d'Urbin et de Pérouse. Seulement, l'étude des principaux personnages connus de l'artiste dans ces deux cités, ne permet pas de lui supposer des appréciations conformes à celles de son biographe. Le Sanzio savait que le père de Grifonetto Baglioni (représenté lui-même dans sa « *Déposition de la croix* ») avait été l'un des brillants habitués de la Cour des Montefeltre, lesquels entretenaient avec les Baglioni de constantes relations. De plus, l'artiste pouvait être renseigné sur François-Marie della Rovere (devenu duc d'Urbin) et se trouvait ainsi mieux qualifié que M. Müntz pour comparer les procédés en usage dans les deux milieux. Alors, sans contester la judicieuse protection accordée par les Montefeltre et leurs successeurs aux érudits et aux artistes, mettons certains de leurs gestes en regard de ceux des princes pérousin ; on devinera mieux ainsi l'opinion de Raphaël à ce sujet.

François-Marie della Rovere, comme mari d'Éléonore de Gonzague, voyait les proches de celle-ci, nombreux dans son entourage. Or, sur les Gonzague et les Este (famille à laquelle appartenait la mère d'Éléonore), il serait facile de multiplier les citations de meurtres, d'assassinats ou d'atrocités susceptibles de faire une redoutable concurrence aux procédés des Baglioni ; tenons-nous-en au principal personnage connu par Raphaël. Bon soldat au demeurant, François-Marie n'assassine pas moins, à Urbin même, Andrea Bravo, l'amant de sa sœur (comtesse Varano) et le favori de Guidobaldo, son père adoptif (1507). C'était le moment où le Sanzio travaillait pour Atalanta Baglioni ; il est douteux que les agissements du duc d'Urbin l'aient reposé de ses émotions, au récit des événements de Pérouse. Le même duc, en mauvais termes avec le cardinal de Pavie, Alidosi, fait jeter celui-ci dans un cachot d'où le tire à grand-peine le Souverain Pontife. Peu après, François-Marie poignardait, en pleine rue, le même cardinal (24 mai 1511) puis mourait, empoisonné, dit-on. « *Le bon duc d'Urbin, grand philosophe, et d'exaltation fort récente, s'était débarrassé par un coup de poignard d'une jeune fille de la simple noblesse que son fils aîné aimait et voulait épouser* » (de Maulde, d'après l'*Heptaméron*). En remontant la chronologie on rencontre, par exemple, Oddo-Antonio de Montefeltre assassiné « *ex odio suorum civium* » (1444), ce qui contraste, en effet, avec les Baglioni massacrés à l'instigation d'étrangers à leur ville. Tout ceci n'est, bien entendu, qu'un reflet des mœurs ambiantes ; à l'occasion, les gens d'Urbin acclameront leur seigneur. Mais il importait de noter que, si le contraste entre cette cité et Pérouse existe dans l'imagination de M. Müntz, on ne le retrouverait pas ailleurs. A l'encontre de nombreux exemples contemporains, les actes les plus blâmables des Baglioni dénotent plus les excès du soldat que ceux du bourreau.

*
* *

Armoiries. — La Maison Baglioni portait pour armes : « *d'azur à la fasce d'or* » ; suivant F. Ciatti, l'origine de cet écu remonterait à Oldarick, ancêtre présumé des seigneurs pérousin et qui vivait au temps de Charlemagne. La soubreveste bleue « rayée d'or » de ce chef germain aurait fixé le choix des couleurs. Bref, les anciens textes, y compris la chronique de Matarazzo, décrivent ces armoiries que l'on retrouve sculptées sur certains monuments, ou peintes sur les fresques et les tableaux exécutés pour les Baglioni. Diverses modifications y furent introduites pour tel ou tel des nombreux rameaux de la même famille, par suite d'alliances, de concessions ou de substitutions. Pareils exemples sont fréquents dès l'époque féodale^{348/1}.

l'Université de Pérouse. — Compléter cette note par celles de la II^e Partie, → n° 5 (sect. II), sur Braccio ; → 1 et 2 (sect. III), sur Guido et sur Astorre Ier ; → 3 (sect. IV), sur Giovan-Paolo Ier ; → 1 et 2 (sect. V), sur Leone et Malatesta IV ; → 1 et 2 (sect. VI), sur Rodolfo et Giovan-Paolo II ; → 8 (sect. VII), sur Pietra (1631) et Giuseppe (1765). Voir aussi les divers Baglioni écrivains, poètes, académiciens, etc., cités à la même section.

^{348/1}

J'ai parlé (à l'introduction) de la similitude d'armoiries notée entre Baglioni et Buglioni ou Bouillons, comme l'une des preuves d'identité d'origine. Godefroid de Bouillon s'armait *d'azur à la fasce d'or* ; tel se retrouve son écu sur son tombeau à Jérusalem et sur sa statue, à Bruxelles, place Royale. Cependant, le héros chrétien avait modifié ses armes, quand le succès des Croisés lui eut donné la couronne de Jérusalem. Il n'en était pas à sa première

En principe, la branche aînée d'une famille portait seule les armoiries type ; toute autre les brisait d'une ou de plusieurs pièces, variant aussi les émaux jusqu'à changer parfois totalement la composition initiale. Les princes et les seigneurs adoptent, à l'occasion, des armoiries personnelles, que transmet une circonstance fortuite. Que dire des modifications arbitraires émanées des commissaires chargés, en France, de la perception des taxes sur les armoiries ! Les recherches pour identifier l'origine des lignées se sont compliquées d'autant.

D'autre part, si de nombreux exemples de modifications régulières ou régularisées d'armoiries se relèvent dans une même maison, il n'est pas moins constant que des familles homonymes, mais distinctes, s'efforcèrent d'adopter un écu rappelant le mieux possible celui de la plus illustre d'entre elles. Le cas s'est présenté pour les Baglioni dont le nom, je l'ai fait remarquer, est assez répandu en Italie, comme ceux qui appartiennent à l'Histoire. Il faut donc, pour distinguer entre les familles, de tout autres données que les armoiries. Comme Sénateurs de Rome, les Baglioni ajoutèrent à l'écu primitif un chef d'argent chargé des quatre lettres : S. P. Q. R. (de sable, probablement). D'autres branches modifièrent les émaux ; la fasce devint d'argent sur champ d'azur ou de gueules, voire d'azur ou de pourpre sur champ d'argent ; ou bien d'or sur sinople, sans qu'il soit possible de reconnaître la part de fantaisie ou d'erreur introduite par les sculpteurs, peintres ou graveurs, ni la diversité réelle des lignées, d'après cette indication unique^{349/1}.

La branche des Baglioni de Pérouse, séparée de longue date, et encore existante (voir le chapitre VIII et II° Partie, sect. VII), se subdivise en deux rameaux à la fin du XVIII^e siècle : le premier adopte nom et armes des Oddi, dont la famille s'éteignait avec Caterina, mariée au comte Alessandro Baglioni. Depuis lors, les Oddi-Baglioni s'arment : *Parti, au premier, chapé-ployé d'argent et d'azur, chargé de 3 annelets, de l'un dans l'autre, posés 2 et 1, qui est Oddi ; au second, d'azur à la fasce d'or, qui est Baglioni.* (Ne pas confondre ces Oddi avec les degli Oddi qui portaient : *d'or au lion d'azur.*) Les Oddi-Baglioni se sont subdivisés un peu plus tard en Oddi-Baldeschi, lorsque Lodovico Oddi-Baglioni, fils cadet du comte Marcantonio (et petit-fils d'Alessandro), épousa Isabella Baldeschi ; les armes de cette famille : *d'or, à deux fasces de sable*, sont entrées dans la composition de l'écusson Oddi-Baglioni.

Un autre rameau des Baglioni de Pérouse, fixé à Ferrare sous Ercole II d'Este, écartelait : « *au 1^{er} et 4^{ème} de... au lion léopardé de... ; au 2^{ème} et 3^{ème} d'argent à 3 fasces d'azur. Une barre brochante sur le tout et, en abîme, un écusson chargé d'un aigle de sable en champs d'or.* » Ces armes, relevées sur un sceau, ne déterminent pas les émaux ; mais à écusson central rappelle le parti de l'empire auquel appartenaient les Baglioni en question. Selon les dates et la vraisemblance, il doit s'agir, comme chef de ce rameau, de Rodolfo (1554 † 1596), fils cadet de Rodolfo II Baglioni et petit-fils de Malatesta IV.

Le Lion, emblème du parti Guelfe, fait encore pendant, à Pérouse, au Griffon communal, à l'entrée du Palais des Prieurs. Les Baglioni ayant longtemps appartenu à ce parti, il est naturel que le lion guelfe ait été adopté par telle ou telle branche de leur famille, puis transmis, même quand les circonstances modifiaient le rôle politique d'un rameau séparé.

La branche française des Baglioni de La Dufferie porte encore ce lion, sans qu'il soit établi, du reste, qu'il en était ainsi lors de son arrivée au Maine ; elle s'arme : *d'azur, au lion léopardé, la patte dextre de devant appuyée sur un bâton (ou tronc d'arbre) écoté ; le tout d'or. Trois fleurs de lys d'or rangées en chef, surmontées d'un lambel, à quatre pendants, du même.*

innovation ; les armes de Lorraine : *d'or à la bande de gueules, chargée de trois aigles d'argent*, rappelleraient, suivant Silv. Petra-Santa, un de ses succès cynégétiques. Godefroid aurait, d'une seule flèche, transpercé trois aigles à la fois. Pour invraisemblable que soit le fait, on conçoit le plaisir qu'avait l'auteur à le perpétuer. Comme variations d'armoiries, celles de sa Maison sont assez curieuses : Eustache, comte de Boulogne, frère de Godefroid, portait : *d'or à trois tourteaux de gueules* ; armes également attribuées à Josselin de Courtonay ; d'autre part, Hugues de Saint-Omer est désigné par un écu identique à celui que portaient primitivement le roi de Jérusalem et les Baglioni ? — Si nous examinons les mêmes cas, dans la Maison de France, nous voyons Robert, comte de Dreux, fils de Louis VI, charger ses armes d'un franc-quartier aux couleurs d'Agnès de Beudement-Braine sa femme puis, ses descendants transformant le franc-quartier en armoiries spéciales à leur branche. Ainsi, Robert II comte de Dreux, petit-fils du roi, ne porte plus une seule fleur de lys. On multiplierait les exemples. Quant aux armoiries personnelles, je citerai celles de Cosme de Médicis (1661), *un vaisseau voguant surmonté d'étoiles*, avec la devise : *Certa fugent sidera* ; genre d'écussons ou d'emblèmes qui arrivait parfois à se transformer en armes véritables et transmissibles. — Les armoiries des Baglioni ne furent pas seules exposées aux modifications, plus ou moins arbitraires, des commissaires « ad hoc » : celles des La Dufferie varient plus encore. Le grand Armorial de Hozier (p. 901), oubliant le chevron d'or qui surmonte *un trèfle du même, en champ de sable*, les décrit : *d'argent à une croix de gueules chargée en cœur d'une quintefeuille d'or*, pour Catherine de La Dufferie, et ailleurs (p. 1355), pour Marie-Anne : *de gueules à une lune d'argent accompagné de quatre étoiles d'or*. — Remarquons surtout qu'à la suite des arrêts du 4 décembre 1694 et du 23 janvier 1697, Adrien Vannier, chargé de percevoir les sept millions édictés sur quiconque portait armoiries, dépêcha des commis dans les provinces. Loin d'attendre les déclarations pour les inscriptions, ces derniers attribuaient les écussons à tort et à travers, voire même à qui n'en voulait pas ; le principal était d'enregistrer le plus d'armoiries possible, formalité obligeant à payer. C'était, on le voit, l'essentiel. Combien de modifications émanèrent ainsi de délégués aussi ignares que peu scrupuleux ! Nombre d'entre elles ne se sont pas moins transmises, sous leurs formes fantaisistes, par suite de circonstances diverses, négligence ou ignorance des intéressés.

^{349/1} De longues recherches seraient indispensables pour identifier, avec les Baglioni de Pérouse, ou séparer d'eux comme distinctes, les familles : Baglioni, à Bergame (*de sinople à la fasce d'or*), à Ghisella (*fasce d'or et d'azur*), à Pesaro (*d'azur à la fasce d'argent*), à Venise et en Sicile (*parti au 1^{er} : d'argent à la fasce d'azur ; au 2^e échiqueté d'azur et d'argent*), etc.

Suivant P. d'Hozier, Pernetti, L'Hermite-Soliers, A. Steyert, etc., François Ier, Roi de France, aurait concédé aux Baglioni (dans la personne de Malatesta IV, 1530) les trois fleurs de lys de France, qu'ils rangèrent, en fasce, au chef de leurs armes ; les cadets auraient, dit-on, ajouté le lambel d'or ou de gueules, comme brisure, au-dessus des fleurs de lys. A ce sujet, le P. Chesnon, prononçant à Poitiers l'oraison funèbre de Mgr de Baglion de Saillant, évêque du diocèse (5 mars 1698), faisait l'allusion suivante au sujet de la famille du prélat : « ... Enfin, Maison illustre par les services qu'elle a rendus à l'État, si considérables que le Roy François Ier voulut bien allier les armes de France avec l'écu d'armes des Seigneurs de Baglion, pour estre un monument éternel de leur fidélité et d'une gloire qui leur est commune avec la plus auguste Maison de l'Univers. »

Le bien fondé de cette concession des fleurs de lys ne paraît point établi. François Ier entretenait avec Malatesta IV Baglioni des rapports directs, dont ce dernier n'eut pas lieu, à vrai dire, de se féliciter ; mais les stipulations entre le monarque français et le capitaine-général de Florence ne spécifient aucune concession relative aux armoiries. S'agirait-il d'un privilège consenti à part ? A ce sujet, je ne vois qu'une donnée, insuffisante pour être transformée en preuve ; elle émane d'une lettre de l'érudite C. Voysin, adressée à M. de La Dufferie au château de La Vezouzière^{350/1}. Rappelant l'origine pérousine des Baglion de La Salle, Voysin écrit : « Pour ce qui est de Camille, c'est le même que ce Camille frère de Pierre, qui vint en France si bien accompagné ; car ayant derechef lu l'épître de Guichardin, je remarque qu'il le loue de cela même pour les fleurs de lis. L'on peut dire, comme j'ay mis, que tous les Baglions les prirent après que Malatesta les eut reçues du Roy ; et il faut ne les mettre en chef de vos anciennes armes que depuis ce temps-là, car Messieurs de Saillant, Baillis de la ville de Lyon, ne les ont pas eues non plus par succession... [etc.] »

Seulement les armoiries portées par Michele Baglioni, le premier des sujets de la Maison de Pérouse fixé en France, n'étaient pas connues d'une façon certaine ; et cela se conçoit. Antérieurement à l'époque où les Baglion adoptèrent nom et armes de La Dufferie (testament de Catherine de La Dufferie, 13 mars 1502), les documents ne relatent pas régulièrement les blasons des gentilshommes ; ainsi, les preuves de noblesse fournies par Jehan Baglion (1460) n'en font pas mention. Il arriva que ses descendants, à partir de la substitution des nom et armes de La Dufferie, au début du XVI^e siècle, n'eurent plus à spécifier leurs armes, en tant que Baglion, dans les maintenues de noblesse devenues plus explicites ; Ce ne fut qu'à la fin du XVII^e siècle que René de La Dufferie, pour couper court à un chantage fastidieux, obtint plusieurs jugements et fut autorisé à porter, à son gré, les armes des Baglion ou celles de La Dufferie. Il s'agissait alors de reconstituer le blason des Baglioni, tel que le portait Michele. Mais les recherches sérieuses de documents ne sont pas de ce temps. Puisqu'une famille de Baglion vivait en Lyonnais, ses armes furent adoptées pour les Baglion du Maine, sans que l'identité d'origine des deux familles inquiétât autrement. En fait, les Baglion de Saillant et de La Salle, pour Florentins qu'ils sont, constituent peut-être un rameau des Baglioni de Pérouse ; mais leurs armes pouvaient fort bien différer de celles que portaient les Baglion de La Dufferie, venus en France plus d'un siècle avant eux, sans avoir jamais habité Florence. René Baglion de La Dufferie, le principal intéressé dans la question, n'était pas grand clerc ès-science héraldique, comme en témoigne ce passage d'une lettre adressée par lui à P. d'Hozier : « A Tous n'avons mis que trois fleurs de lys aux armes des Baglions, les ayant veues de mesme dans une vieille médaille que je trouvée en ma maison et anquore vu une autre du sieur de Saillant, qui porte le mesme nom. S'il en faut quatre, mettez-les »^{351/1}. Après cela, on devait confondre mieux encore les armoiries des Baglion de La Dufferie avec celles des Baglion de Saillant.

En somme, la circonstance suivante expliquerait l'adoption réelle des trois fleurs de lys, dans l'écusson de Michele Baglioni, soit au-dessus de la « fasce d'or en champ d'azur », si l'écuyer du duc d'Anjou portait l'écusson original ; soit en chef du lion léopardé, si cette figure était adoptée par la branche dont il était issu, comme par celle de Ferrare.

Il ne s'agirait plus de François Ier. Longtemps avant lui, dans les luttes entre Guelfes et Gibelins, les tenants du parti impérial chargeaient souvent leur écu de « l'aigle de sable en champ d'or ». De son côté, le parti guelfe adoptait parfois les fleurs de lys, encore visibles dans les ornements de la principale porte du Palais Communal, à Pérouse. De même, les gentilshommes de ce parti les ajoutaient sur leur écu, par

^{350/1} La date manque, la lettre doit être de 1660. Voir Bibliothèque Nationale, Cab. d'Hozier, vol. CXXIV.

^{351/1} Cette lettre de René Baglion de La Dufferie adressée à « P. d'Hozier demeurant à l'Hôtel de Nevers, à Paris », est datée de La Vezouzière, le 15 janvier 1660. (Bibliothèque Nationale, Mss. Cab. d'Hozier, vol. CXXIV.) — Pierre d'Hozier, alors âgé, préparait au moins en principe la généalogie des Baglion de La Dufferie que rédigea, de fait, l'abbé Le Laboureur. René savait à quoi s'en tenir sur les manœuvres de certains voisins, fort mécontents d'arrêts rendus contre eux ; il insistait donc pour que l'étude sur sa famille fût sérieuse. « Nous ne manquerons pas de censeurs », remarque-t-il dans cette lettre, dont voici le passage principal : « Je vous envoie un arrêt donné en 1486 contre les susdits habitants (d'Oisseau, au Maine) à l'avantage d'un de mes devanciers, par lequel il est maintenu en sa qualité de gentilhomme ; et un autre de la Cour du Parlement, rendu en 1630 contre un Receveur des Tailles qui a une terre dans la même paroisse dont La Dufferie relève, qui croyet, en disputant la calité à mon père, avoir les honneurs d'Église à son préjudice. (voir II^e Partie, note à de la section VIII, Annexe II, Registre n^o3) Je né voulu les mettre dans ma Généalogie, non plus que quatre sentences des commissères qui sont venus de temps en temps, rechercher la noblesse, n'étant, ce me semble, de besoin pour justifier ma condition que mes contrats de mariage, partages, offres de foy et hommage et certificats de services. Si vous croyez que ces pièces soyent nécessaires et qu'il les faille insérer avec les autres titres, je vous enverrai ceux qui me restent. Mons. des Chesnes (Chesnais) est à Paris qui vous dira que tout ce qu'il a articulé a esté pris sur les originaux. Je croy aller bientôt dans votre ville, je vous les porterai, vous voyrez qu'il n'y a aucune fausseté et que n'aurez de reproches de ce que vous mettez au jour. »

concession des princes français, Rois de Naples ; les fleurs de lys étaient, alors, surmontées du lambel de gueules (ou d'or), conforme à la brisure de la branche d'Anjou-Sicile-Naples^{351/2}.

Or, Michele Baglioni, écuyer de deux ducs d'Anjou, a pu se conformer aux modifications adoptées dans leurs armes par nombre de seigneurs de la même faction. Le lambel surmontant les fleurs de lys, dans l'écusson des Baglioni, est dit tantôt d'or, tantôt de gueules. S'il indique, suivant toute vraisemblance, la brisure de la Maison de Naples, toute autre Maison attachée au parti de celle-ci n'a pas à choisir cette même pièce pour désigner ses cadets.

Quant aux Baglioni du Lyonnais, originaires de Florence, ils ont probablement reçu leur écusson d'ascendants gueules, à l'exemple de beaucoup de familles florentines.

Bref, les jugements ou maintenues concernant la noblesse des Baglioni de La Dufferie, rendus au XVII^e siècle, leur attribuent (en tant que Baglioni) des armes semblables à celle des Baglioni de La Salle, parce que celles-ci étaient présumées identiques à l'écusson des Baglioni de Pérouse ; on n'avait nullement vérifié le fait, et les Baglioni de La Dufferie portaient depuis trop longtemps les armes de cette dernière famille, pour être en mesure de rectifier d'après leur blason primitif. Ce n'est qu'au siècle suivant que leur nom patronymique, Baglioni, reparaît (lorsque Jacques-Bertrand épouse Marie-Rose Des Champs ; 8 oct. 1749) avec les armoiries alors dites des Baglioni. Sans interruption jusqu'à nos jours, les actes officiels et l'état civil portent les deux noms de Baglioni et de La Dufferie^{352/1}.

*
* *

Le cimier des Baglioni, décrit par les chroniqueurs au XV^e siècle et célébré dès cette époque par le poète Pacifico Massimi, est un griffon d'argent couronné, armé, becqué et membré d'or ; le bec lançant des flammes et la patte dextre tenant une épée à lame d'argent et poignée d'or. Le griffon, les ailes éployées, se termine en queue verte armée d'un dard. Il s'agirait donc plus exactement d'un dragon, ou plutôt d'un griffon-dragon ; car au point de vue héraldique, si le griffon a la partie supérieure de l'aigle et l'inférieure du lion, le dragon porte des ailes de chauve-souris, ce qui n'est pas le cas pour le griffon des Baglioni. Les reproductions de leur cimier, sur tel ou tel document officiel, s'en tiennent souvent au griffon « issant » au-dessus du casque ; ce cimier fait certainement allusion aux armes de Pérouse : *de gueules, au griffon d'argent couronné, becqué, armé et membré d'or*. Il évoque la prépondérance des Baglioni dans l'État. De nos jours, Addington Symonds remarque encore au Palais communal « *la descente des marches de marbre... sous la garde du Griffon de bronze de Pérouse et des Baglioni* ». Ce même emblème est rappelé par les prénoms de Grifone et d'Astorre portés par plusieurs membres de la famille ; parfois, en effet, le griffon devint autour (*astore*) ou faucon d'or. Sous ces diverses formes il scintillait dans la mêlée, cramponné sur le casque, et n'était pas moins en évidence dans les tournois chers aux Baglioni, qui s'étaient acquis la réputation d'acharnés jouteurs. Non seulement les principaux d'entre eux se signalent, la lance au poing, dès le XIV^e siècle, puis lors des fêtes offertes par Braccio Baglioni ; mais des sujets de moindre importance ne leur cèdent en rien sous ce rapport^{352/2}. Tel ce Gabriello, fils de Polidoro Baglioni, vainqueur d'une des joutes organisées par Braccio, et qui s'y surmena au point de mourir cinq heures après (16 fév. 1466). On sut, plus tard, faire une dépense plus judicieuse des forces humaines, lorsqu'en 1586, par exemple, un tournoi splendide émerveilla les Pérousiens. Galeotto Baglioni figurait là sous le vocable de « Florindo », et paraissait retenu dans un château dit « du Dragon » ; appellation dérivant sans doute de l'emblème adopté par *son illustre Maison*. (*Vermiglioli*) Au cours de la fête, fertile en scènes caractéristiques, une enchanteresse venait exercer son pouvoir magique ; alors un immense dragon, exécuté sur le modèle du cimier des Baglioni, luttait avec un paladin qui en triomphait non sans élégantes passes d'armes. C'était le bouquet ; les chevaliers « *enchantés* » et tous les jouteurs ayant rivalisé d'entrain, défilaient ensuite, au son des fanfares et des tambourins, salués par les applaudissements de la foule.

^{351/2} On retrouve constamment, à Florence par exemple, des armoiries portant en chef les trois fleurs de lys, sous le lambel à quatre pendants. — Charles d'Anjou était, du reste, élu chef de la seigneurie dès 1267. Au Bargello, dans le vestibule d'entrée (armures), les écussons peints à fresque montrent souvent les lys de France et le lambel ; tels ceux des Battifolle, Robertis, Fixiraga, Grassi, etc. ; cette dernière famille vint se fixer à Lyon pour y exercer le négoce. (voir W. Poidebard, *Notes Hérald. et généal. concern. Les pays de Lyonnais, Forez, Beauj.*) D'autres familles italiennes, comme celle des Colangelo, à Monte-Leone (Pouilles. voir *Revisia dell. Collegio Arald.*, octobre 1903), des Gatti (Rome). Graziani, etc., offrent cette particularité dans leurs armes ; de même Benvenuto Cellini (*Cellini, Œuvres*, I, p. 131) ; les Malatesti, à Fano (Ch. Yriarte, *Rimini*, p. 73), et L'Alviano ; ce dernier portant quatre fleurs de lys sous un lambel à cinq pendants. Place de la Seigneurie, à Florence, le palais Ugucconi (n° 6) conserve aussi des armes surmontées des fleurs de lys et du lambel. Les citations se multiplieraient, même pour les villes comme Ancône, Gubbio près Pérouse, Prato, etc.

^{352/1} A vrai dire, l'abandon des armes de La Dufferie allait contre le testament de 1502. Mais l'obligation qu'imposait ce document fut tenue pour caduque après plus de deux siècles, bien que l'adoption perpétuelle eût certainement été dans l'esprit de la testatrice. Les Baglioni de La Dufferie ont pris cette détermination après que plusieurs jugements les eurent reconnus, sur pièces authentiques, comme descendants de Michele Baglioni, issu lui-même des Baglioni de Pérouse. Arrêts et Lettres royaux autorisent les intéressés à reprendre les armoiries des Baglioni, sans formuler aucune objection relative au testament de Catherine de La Dufferie ; de cette façon, les auteurs d'insinuations calomnieuses à l'endroit des Baglioni du Maine, se le tinrent pour dit.

^{352/2} Parmi ces Baglioni de second plan, cités comme jouteurs distingués, figurent : Giustiniano, Gualmario, Giovan-Battista, Giovanni, Orazio (dit *il Boldrino*), Baldassare, Gabriello, Sforzino, etc.

La branche des Baglion de La Dufferie conserva toujours, comme cimier, le griffon pérousin, avec deux autres, supportant les armoiries. Non moins que le cri : *Baglioni !* également transmis, ces emblèmes rappelaient l'origine de la famille après l'adoption du nom et des armes de La Dufferie.

Toutefois, plusieurs Baglioni remplacèrent le griffon de Pérouse par un cimier de leur choix : Astorre II adopte dans ce but un éléphant ; Rodolfo (à Ferrare) un chien « issant ». Les Baglion de Saillant et de La Salle (en Lyonnais) portent des lions comme cimier et supports.

Les devises subissent, naturellement, plus de variations encore ; Giovan-Paolo Ier prend « *Unguibus et rostro, atque alis hostem* », par allusion au griffon de son casque. En exergue de la médaille frappée pour Malatesta IV, fils du précédent, se lit la devise peut-être spéciale au personnage : *Invidiam quoque superavi*. Celle d'Astorre II correspond à l'éléphant femelle du cimier : *Nascetur...* (Il naîtra !). La femelle de l'éléphant porte très longtemps Sa progéniture ; ne désespérons donc ni du temps, ni des difficultés. Les Oddi-Baglioni s'en tiennent à la devise de la famille dont ils ont adopté nom et armes : *Semper idem*. Les Baglion de La Dufferie rappellent, par la première partie d'un vers d'Ovide, leur arrivée en pays étranger : *Omne solum forti patria est* (Toute terre est une patrie pour l'homme courageux). Les Baglion fixés à Lyon prirent : *Stat gratia facti*.

La composition réunissant ici les armoiries des Baglioni s'explique ainsi : au centre, l'écusson type de la Maison seigneuriale : *d'azur à la fasce d'or, placé sur un écu : parti au 1^{er} d'azur, au lion léopardé, la patte dextre de devant appuyée sur un bâton écoté, le tout d'or, et trois fleurs de lys d'or ; rangées en chef, surmontées d'un lambel^{353/1} à 4 pendants du même, qui est Baglion (au Maine et en Lyonnais) ; au 2^{ème}, de sable, au chevron d'or accompagné en pointe d'un trèfle du même, qui est La Dufferie*. Sur l'écu, un casque posé de face ; la visière en partie relevée et accompagnée du manteau, rappelle la souveraineté sur Pérouse, sous la suzeraineté papale ; la couronne ducal fait allusion à l'origine des ducs de Souabe et de Bavière attribuée aux Baglioni. Comme cimier, le griffon d'argent couronné, becqué, armé et membré d'or, le corps terminé en queue de dragon ; de la patte dextre, il tient l'épée nue. Deux bannières sont maintenues par les griffons de supports ; l'une, d'azur à la fasce d'or (*Baglioni*) ; l'autre, de gueules au griffon d'argent (*Pérouse*). Les canons en sautoir remettent en mémoire ceux qui furent offerts à certains membres de la famille ; par Florence notamment, à Malatesta IV, après le siège de 1530. Le bâton de capitaine-général figure en souvenir des nombreux commandements exercés par les Baglioni ; la noblesse militaire « *prole militari* », les chefs d'armée et les condottiers ont ici l'épée pour emblème. Plusieurs colliers de l'Ordre de Saint-Michel représentent ceux que les Rois de France remirent à Malatesta^{353/2} et à Adriano Baglioni ; à Renè Baglion de La Dufferie ; à Pierre et à Léonor Baglion de Saillant et de La Salle. Diverses décorations reçues par les Baglioni ou Baglion complètent l'ensemble : Croix de Malte, de Saint-Louis, Etoilée, Légion d'honneur, etc., auxquelles pourrait s'ajouter la principale Croix du Saint-Sépulcre, Ordre dont deux Baglioni furent grands-maîtres. Aux deux angles supérieurs de la composition paraissent les cimiers d'Astorre II et de la branche de Ferrare ; en bas, l'angle gauche montre le casque surmonté du faucon d'or, et l'angle droit, la couronne murale de Pérouse, avec dates des principaux sièges au temps des Baglioni.

En ce qui concerne les titres de noblesse, cette étude historique mentionne, tels quels, ceux que transmettent les chroniqueurs, les historiens ou les documents. Certaines notions ont seules été retenues, relatives à des titres concédés aux Baglioni, à Bettona, à Montalera, etc., parce qu'il s'agit de distinctions féodales correspondant à des réalités importantes, les Baglioni étant feudataires de l'Église. Mais, pour tous les autres titres, les vérifications demanderaient un travail spécial, sans intérêt pour l'Histoire. Je les cite, comme je les ai rencontrés au hasard des recherches, car la régularité d'un titre ne correspond ni à une prééminence entre gentilshommes, ni à une antiquité plus ou moins démontrée de leur race. Nombreux sont les nobles n'ayant pour eux que l'origine, et dont la famille, par son illustration réelle et sa valeur, égale ou dépasse une famille titrée^{354/1}. « *En bonne conscience, la véritable noblesse est la noblesse historique, celle-là*

^{353/1} La forme ovale de l'écusson a fait supprimer le lambel sur le dessin.

^{353/2} Il n'est pas certain que Malatesta ait reçu le collier, mais l'engagement pris officiellement par François Ier de le lui faire remettre est formel.

^{354/1} Comme toutes distinctions entre compatriotes, les titres ont subi, avec le temps, des altérations qui réduisirent peu à peu leur valeur à une question de courtoisie. Le même fait se produit pour les ordres de chevalerie, réservés d'abord à une élite, avilis ensuite. L'aristocratie ne comporte qu'une distinction, mais elle est capitale ; elle sépare le noble de race de l'anobli. Seul, le premier est gentilhomme. Il ne dépend d'aucun souverain de reconnaître, créer ou confirmer ces nobles, qui ne relèvent que de leur épée, sans nulle hiérarchie entre eux. Naguère le rang se mesurait à la puissance ; des comtes eurent des ducs pour vassaux et une grande inégalité s'accusait entre des fiefs de même dénomination ; aux temps féodaux, ducs, marquis ou comtes désignaient certains fonctionnaires et ne constituaient pas précisément des titres. Les premières qualifications, prises au gré des seigneurs, sont les plus sérieuses et n'ont qu'un lointain rapport avec les titres concédés pour le mérite (ce qui est l'infime exception) ou par l'intrigue et l'argent. En France, les souverains se sont attribué la prérogative de titrer leurs sujets, ce que les nobles de race, leurs égaux sous ce rapport, n'ont pas admis sans protestation. La vraie noblesse porte d'abord très peu de titres, même aux XVI^e et XVII^e siècles. Des représentants des plus illustres Maisons s'en tiennent à la qualification d'écuyer, indice de la race noble d'origine. Mais, à mesure que cette qualification et celle de chevalier tombent dans le domaine public, les gentilshommes adoptent (à leur convenance) des titres jugés plus imposants ; et cela pour maintenir la démarcation. Ils rendent, sous ces qualifications, foi et hommage aux Rois qui ne s'en émeuvent pas, ayant agi de même. Eux aussi remplacèrent « Excellence » ou « Altesse » par « Majesté » quand les grands seigneurs non souverains eurent adopté ces appellations. Les titres pompeux ne datent que de Louis XIII et n'ont ainsi rien de commun avec le Moyen Age, évoqué par les familles chevaleresques. Fermiers-généraux et financiers de tout poil devaient être bientôt affublés des qualifications les plus ronflantes comme les plus

est de notoriété ; elle n'a pas besoin de lettres, puisqu'elle est elle-même une patente scellée du sceau de la conviction publique ; les faits sont ses garants : l'argent, la faveur, l'intrigue, le caprice, n'y peuvent rien ; elle honore nos fastes comme elle en est honorée, et la reconnaissance publique est sa couronne.» (Dom. Bétencourt)

*
* *

Étymologie du nom. — Les recherches sur l'étymologie du nom des Baglioni n'ont abouti à aucune solution satisfaisante. Polidori, l'un des annotateurs des Archives historiques italiennes, suppose que ce nom dériverait de *Bajulus*, qualification d'un fonctionnaire ; *Bajulus* serait devenu nom de famille, par transmission, au même titre que Visconti ou Conti ? L'hypothèse n'est pas sérieusement établie. Les Baglioni sont originaires de Germanie, suivant l'unanimité des chroniques ; Bonazzi remarque, en outre, que leur nom ne se latinise pas aisément : *Balleoneus*. Cependant, dès les temps reculés, le nom du chef mentionné dans l'armée de l'empereur Gratien (voir l'introduction) était devenu en latin : *Balio* ou *Ballio*, voire même *Vallio*, en raison de l'emploi fréquent du B pour le V ; bref, on ne peut rétablir ce nom, dans sa forme initiale, à travers les modifications entraînées par les traducteurs. En Italie, les noms de provenance germanique, comme celui des Baglioni, s'altéraient parfois jusqu'à devenir méconnaissables : Hohenstein devient *Ovestagno* ; Baumgarten, *Bongardo*, le nom anglais d'Hawkwood se change en *Acuto*, etc. Une particularité facilita peut-être la traduction en Baglioni du nom primitif des seigneurs pérousiens : *Ballione* était connu dans l'ancienne Rome, Cicéron le cite (dans son discours pour Roscius) en l'agrémentant d'invectives comme en usaient les avocats pour les seuls besoins de leurs causes. Il va de soi que la langue italienne, employant le *g* pour deux *l* (Famiglia, Figlia, etc.), modifie *Ballio* ou *Ballione* en *Baglione*, et au pluriel : *Baglioni*. Historiens, scribes et membres de la famille se sont exercés, par négligence, ignorance ou fantaisie, aux plus excentriques transformations. C'est l'usage. Ainsi rivalisent les traductions latines avec *Baleonus*, *Balleoneus*, *Balionus*, *Baglonus*, *de Baglionibus*, *de Balglonibus*, etc., italiennes, en : *Baglione*, *Balglioni*, *Bajone*, etc., françaises, comme : *Baléon*, *Baglin*, *Baguelin*, *Ballion*, *Baillon*, *Baiglione*, *Baiglion*, *Baillony*, *Bayon*, etc.

Sous sa forme primitive, quelle qu'elle fût, nous savons que *Baglione* était un nom personnel, à l'époque où les noms de famille n'étaient pas usités ; quand on disait : Pierre fils de Paul, fils de Jacques, ou plus sommairement : Pierre de Paul, de Jacques, et ces désignations se sont continuées en Italie, longtemps après l'adoption des noms de famille. L'emploi fréquent d'un nom ou prénom dans une même lignée créait aisément le nom patronymique ; ce fut le cas pour les Baglioni.

Leur nom s'est, du reste, répandu dans la Péninsule, ce qu'expliquent plusieurs raisons :

- 1) Connue à l'époque romaine, il a pu se perpétuer sous sa forme italianisée.
- 2) On remarque en Italie, pour les noms patronymiques et autres, le même fait qu'en Écosse où, par suite de l'ancienne organisation des clans, les grands noms de : Stuart, Bruce, Douglas, etc., courent les rues ; telle famille de princes italiens, en évidence par sa situation à la tête d'un grand parti ou de nombreuses troupes, voyait ses partisans ou ses soldats désignés sous son nom. On disait : un Orsini, un Salviati, un Baglioni, pour tel ou tel individu de ce parti ; puis le surnom devenait le nom véritable de quelques comparses et se transmettait. De même en Corse, où de nombreuses familles portent de grands noms italiens, sans avoir la moindre parenté avec les Maisons désignées par eux. La remarque ne surprendra pas en France, car les noms de Maillé, Bourbon, Chabannes, etc., sont courants dans le peuple, en certaines régions.
- 3) L'usage italien de donner comme prénom à un enfant le nom d'une famille, alliée, amie, ou pour laquelle on avait quelque obligation. Si le nom réel de la famille avait subsisté dans les actes officiels, la coutume n'aurait présenté qu'un médiocre inconvénient ; mais il n'en était rien : au seul prénom d'un individu s'ajoutaient ceux du père et du grand-père, parfois de ce dernier seul, en sautant une génération. L'omission du nom familial devient ainsi une source constante d'erreurs. En ce qui concerne les Baglioni, la fille de Gualfreduccio (fin du XIV^e siècle) ayant épousé un des Vibii, seigneurs de Montevibiano, le nom de Baglioni est donné fréquemment aux descendants de celle-ci ; dès lors, les Vibii, sous la dénomination de « *Baglioni de Montevibiano* », sont maintes fois confondus avec les seigneurs de Pérouse, leurs alliés. On désigne encore ces mêmes Vibii comme : *Baglioncelli* ou della *Baglioncella* ; mais cela ne garantit que rarement contre les méprises. De leur côté, les Baglioni reçoivent les prénoms de *Baglione*, *Braccio*, *Sforza* ou *Malatesta*, etc., tous noms de famille, qu'il importe de ne pas confondre. On voit les archives

régulières ; si bien que les souverains prétendirent dédommager les vrais gentilshommes, non courtisans, par les *Honneurs* de la cour. Quiconque voulait en bénéficier présentait ses preuves au généalogiste officiel et, admis, se titrait à son choix, réserve faite seulement pour le titre de duc. Encore ne faut-il pas oublier la boutade de Mazarin : « *Je ferai tant de ducs qu'il sera honteux de ne l'être pas et honteux de l'être.* » Naturellement, beaucoup de gentilshommes négligèrent l'invite qui leur était faite, de se parer de titres déjà déconsidérés. Plus tard, l'usage fit adopter, à la plupart des nobles de race, le titre de courtoisie ; puis, les autres nobles ainsi que les bourgeois emboîtèrent le pas. (Aucune confusion n'est possible pour qui sait lire.) Toute famille jouissant d'une influence et d'une situation compatibles avec l'aristocratie, au sens large du mot ; y est acceptée de fait : c'est logique. Dès longtemps, on désignait le baron (en Espagne) sous la qualification de « *richus homo* ». Inutile, par conséquent, de discuter sur la prétendue hiérarchie des titres, qui est récente et fantaisiste, relevant d'usages contestables. Mais le curieux est de voir un généalogiste dénoncer aujourd'hui l'irrégularité d'un titre, en s'en prenant au véritable gentilhomme ; alors que le descendant du traitant de la plus basse extraction aura droit, sous ce rapport, à tous ses respects... Au point de vue « noblesse historique », c'est tout dire.

notariales de Pérouse désigner, avec le prénom de Baglioni, des gens de toutes les classes, et plusieurs familles, à force de transmissions de ce genre, adoptent le nom pour elles-mêmes. Quand il s'agit d'un vrai Baglioni, la famille est souvent spécifiée par la particule « *dei* » (des Baglioni) ou, en latin, « *de Ballionibus* » ; c'est là, théorie ; la pratique laisse beaucoup à désirer. Un Baglioni est constamment désigné par son seul prénom et par ceux de ses deux ascendants directs, faciles à confondre avec les homonymes.

- 4) En France, les méprises sont non moins fréquentes, en raison des noms de lieux semblables à certaines adaptations du nom de Baglioni : *Baillon*, *Bayon*, etc. Les possesseurs de ces fiefs ou terres en prenaient le nom : de là, une première source d'erreurs. Une seconde résulte de ces mêmes noms de *Baillon*, *Bayon*, *Baglin*, *Baguelin*, *Ballion*, etc., portés par diverses familles, sans rapport aucun avec les Baglioni. Enfin, l'ancien usage de ne désigner les gentilshommes, les nobles et même les bourgeois, que sous le nom de telle ou telle de leurs seigneuries, prêtait aux interprétations fantaisistes ; comment deviner qu'un seigneur, comte ou baron de *La Motte*, de *Pocé*, de *La Salle* ou de *Saillant*, fût un Baglioni, alors que de nombreuses familles distinctes portaient ces noms, à la même époque ?

C'est aux preuves seules de déterminer les distinctions ; sur elles repose l'authenticité des origines, sans qu'il appartienne à une famille de reconnaître ou non pour siens les rameaux séparés, suivant son caprice ou son intérêt. La prononciation défectueuse du mot étranger « *Baglioni* » prêtait aux altérations. Qui plus est, l'existence d'une seigneurie dite : *La Baguelinière*, au Maine ; les noms de Baguelin ou de Baglin, répandus dans la province, motivaient la transformation de « Baglion » (déjà prononcé à tort *Baguelion*) en *Baguelin* ou *Baglin*. Mais les actes du début du XV^e siècle subsistent en partie et précisent l'origine pérousine des Baglion, désignant comme « surnom » l'appellation en Baglin : « *Baglion dit Baglin* » ou « *Baglion de Pérouse* » ; « *Baglioni* » reparait même, le cas échéant. La traduction de ce nom en *Baillon* a été adoptée par nombre d'anciens auteurs ; Brantôme écrit : « *Il faut parler un peu aussi des braves Italiens..., etc., ces Colonne ces Ursins, Ces Gonzague, ces Baillons...* » Puisque, sous cette forme, le nom n'était pas moins répandu en France, où *Baillon* et *Bayon*, désignant tels seigneuries ou châteaux, étaient portés par diverses familles, le subtil Charles d'Hozier réfute péremptoirement ses confrères généalogistes, en déclarant français les *Baillons*, ou *Baglion de La Salle*. Alors, Chérin se voit contraint de le contredire pour la bonne raison qu'il a vu les pièces fournies par le comte de Baglion de La Salle et qu'elles sont indiscutables sous ce rapport.

Parmi les Baglioni existants sur divers points de la Péninsule, ceux, entre autres, que cite la II^e Partie de cet ouvrage (section X) comme rameaux ou noms isolés de familles peut-être distinctes, il en est dont l'origine s'identifierait vraisemblablement avec celle des princes pérousins. Ce serait affaire de recherches longues et compliquées. Par contre, d'autres Baglioni, aussi bien en Italie qu'en France (*Baillon*, *Bayon*, etc.), n'appuyant sur aucune preuve leurs prétentions facilement explicables, doivent être négligés.

*
* *

Extinctions présumées. — Une façon de procéder assez curieuse est celle qu'emploient certains historiens pour anéantir la famille, à leur gré, sans examen : « *Dernier de sa Maison* », la formule ne manque pas de cachet. Elle est adoptée même par ceux que leur réputation justifiée semblait préserver des affirmations à « l'aveuglette ». Burckhardt voit dans Rodolfo (fils de Malatesta IV) « le dernier rejeton de la famille » ; qu'importent ses deux fils : Giovan-Paolo II et Rodolfo, condottiers de marque, et ses petits-fils : Malatesta V, nonce à Vienne ; Orazio, le général vénitien, et Adriano ? — Giacobilli, dont Oldoini reproduit les dires, laisse un peu plus longtemps subsister la descendance, qu'il éteint seulement en la personne de Malatesta V, le dernier « *gentis suæ* ». De là, protestations des survivants d'une autre branche, qui obligèrent Oldoini à rectifier son texte. Mazzuchelli, pour n'être pas en reste, remarquait néanmoins, au sujet de Malatesta V, « *e manco in esso la linea di questa antica e nobilissima Famiglia* ». Nouvelle extinction, d'après Sansovino et Crispolti, à la mort du petit-fils d'Astorre II ; Crispolti spécifie qu'après lui ne reste aucune « *altra reliquia* » de la race en question. Addington Symonds, en érudit spécialisé dans la Renaissance, décide tranquillement que « *les représentants actuels de l'illustre famille Baglioni* » en descendent par les femmes et sans titres sérieux ; il remarque, avec non moins de justesse, qu'Orazio Baglioni (fils de Giovan-Paolo Ier) ne laissait pas de postérité : « *He left no son* ». Pourtant, le fils de ce même Orazio, Giovan-Paolo, né à Spello le 31 mai 1523, paraît dans de nombreux documents ; mort jeune, à vrai dire, il ne figura pas moins, près de Rodolfo son cousin germain, dans le coup de main sur Pérouse (1534). En ce qui concerne la branche des Baglioni actuellement représentée en Italie, les actes de notaires et les chroniques suffisent pour établir sa jonction, sans intervention féminine anormale ni solution de continuité. M. Symonds n'avait pas à entrer dans ces détails ; mais pourquoi tranche-t-il une question complexe dont il néglige absolument les plus élémentaires données ? Miss Margaret Symonds dans « *Perugia* » y met plus de formes^{357/1}. Enfin, à ce sujet, la plus curieuse confusion émane d'un Pérousin, M. Giuseppe Ansidei, auteur d'un tableau généalogique où les descendants de Braccio II Baglioni (de la branche de Montalera) disparaissent : 1^o avec Dejanira, fille de Grifone III, et qui épousa Settimo des Eugenio (1621) ; et 2^o avec Zenobia, petite-fille de ce même Grifone, mariée à Fabio Signorelli. Or, M. Ansidei intitule son tableau : « *Ultimi rami dell'antica et preponderante Casa Baglioni* » ; d'après lui, la famille s'éteignait en 1648. C'est

^{357/1} « *Perugia* », p. 66, en note. « Le nom de Baglioni existe encore, à Pérouse, porté par quelques-unes des meilleures familles ; diverses villas superbes près de Torgiano et de Ponte San Giovanni sont habitées par des personnes qui portent « *il gran nome di Baglioni* ».

déjà plus de survivance que n'en accordaient les précédents historiens ; mais c'est aussi, comme eux, confondre l'extinction d'un rameau avec celle de la famille entière. Quand un érudit se donne la peine d'examiner de près les documents, il ne résoud pas si lestement le problème ; ainsi, le comte P. Litta, auquel j'ai recours, à propos des Baglioni florentins (II^e Partie, section IX) est bien près de conclure à la survivance des trois principales branches des Baglioni : celles de Spello, de Bettona et de Montalera. L'extinction de celle-ci lui paraît d'autant moins probable, que le dernier représentant connu, Grifonetto III, n'eut pas moins de neuf fils et peut-être quatre petits-fils ; il est vrai que la trace en est absolument perdue.
